



Assemblée générale

Distr. générale
15 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 159 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération hybride
Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Exécution du mandat.	3
A. Considérations générales	3
B. Exécution du budget	4
C. Activités d'appui	6
D. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	9
E. Partenariats et coordination des équipes de pays	10
F. Budgétisation axée sur les résultats	11
III. Exécution du budget	62
A. Ressources financières	62
B. Renseignements récapitulatifs sur les réaffectations de ressources	63
C. Répartition mensuelle des dépenses	64
D. Autres recettes et ajustements	64
E. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome.	65
F. Contributions non budgétisées	65
IV. Analyse des écarts	66
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	73



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2009/10).

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de l'Opération est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'assistance humanitaire, relèvement et développement; et appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	739 434,5	655 548,0	83 886,5	11,3
Personnel civil	241 615,5	265 285,6	(23 670,1)	(9,8)
Dépenses opérationnelles	617 892,2	627 021,7	(9 129,5)	(1,5)
Montant brut	1 598 942,2	1 547 855,3	51 086,9	3,2
Recettes provenant des contributions du personnel	25 060,3	27 284,0	(2 223,7)	(8,9)
Montant net	1 573 881,9	1 520 571,3	53 310,6	3,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	1 598 942,2	1 547 855,3	51 086,9	3,2

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes prévus	Postes	Taux de
			effectivement pourvus (moyenne)	vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	240	240	198	17,4
Contingents	19 315	18 573	15 682	15,6
Police des Nations Unies	3 772	3 386	2 723	19,6
Unités de police constituées	2 660	2 438	1 708	30,0
Personnel recruté sur le plan international ^c	1 524	1 524	1 088	28,6
Personnel recruté sur le plan national	3 423	3 423	2 500	27,0
Volontaires des Nations Unies	561	561	400	28,7

Postes de temporaire^d

Personnel recruté sur le plan international	24	24	20	18,8
Personnel recruté sur le plan national	14	14	6	58,3
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	5	19,4

^a Effectif maximum autorisé.

^b Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes prévus, mois par mois.

^c Dont un poste P-5 d'administrateur hors classe chargé de la sécurité sur le terrain, cofinancé avec l'équipe de pays des Nations Unies.

^d Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice 2009/10, présenté dans le rapport du Secrétaire général du 12 février 2009 (A/63/717), s'élevait à un montant brut de 1 789 411 200 dollars (montant net : 1 763 006 300 dollars). Ce budget couvrait le déploiement de 240 observateurs militaires, 19 315 militaires, 3 772 membres de la Police des Nations Unies, 2 660 membres des unités de police constituées, 1 548 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 3 437 agents recrutés sur le plan national (dont 24 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 14 postes d'agent recruté sur le plan national financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire), 561 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par des gouvernements. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au paragraphe 53 de son rapport (A/63/746/Add.4), a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 1 620 727 100 dollars pour l'exercice 2009/10.

2. Dans sa résolution 63/258 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 598 942 200 dollars (montant net : 1 573 881 900 dollars) au titre du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice 2009/10. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

3. Le mandat de l'Opération a été établi par la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité et prorogé dans ses résolutions ultérieures. Le mandat concernant l'exercice 2009/10 a été défini dans les résolutions 1828 (2008) et 1881 (2009) du Conseil.

4. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer un règlement politique viable et une sécurité durable au Darfour.

5. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'assistance humanitaire, relèvement et développement; et appui).

6. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2009/10, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Exécution du budget

7. Au cours de l'exercice, la MINUAD a collaboré avec le Médiateur en chef conjoint et a appuyé ses efforts en vue de parvenir à une cessation véritable des hostilités et d'appuyer la participation des organisations de la société civile aux négociations, afin de faire progresser le processus de paix au Darfour.

8. Au cours de l'exercice, plusieurs avancées positives ont été réalisées dans le processus de paix au Darfour, notamment la signature, à Doha, d'un accord-cadre pour le règlement du conflit au Darfour entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) le 23 février 2010, et d'un accord-cadre et d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Mouvement de libération pour la justice le 18 mars 2010. De début avril à début juin, après que les nouvelles négociations ont été suspendues quand le Gouvernement a retiré sa délégation durant la période électorale, l'Équipe conjointe d'appui à la médiation a organisé une série d'ateliers à l'intention des mouvements armés afin d'accroître leur cohésion, ainsi que leurs capacités et leur aptitude à engager des négociations directes avec le Gouvernement.

9. Aucun progrès nouveau n'a été réalisé sur la voie de l'adoption d'un protocole de mise en œuvre du cessez-le-feu ou d'un accord final entre le Gouvernement soudanais et le MJE. Le 6 juin 2010, le Gouvernement soudanais et le Mouvement de libération pour la justice se sont entendus sur un programme de travail et ont constitué six commissions chargées des négociations sur les sujets suivants : partage du pouvoir et statut administratif du Darfour; partage des richesses, y compris des droits fonciers; indemnisation et retour des personnes déplacées et des réfugiés; arrangements en matière de sécurité; justice et réconciliation; et accords et règlements des différends.

10. Malgré ces avancées positives, le processus de paix continue de se heurter à des problèmes majeurs, notamment l'insécurité persistante, les allégations de violations du cessez-le-feu et l'absence de cohésion entre les mouvements armés, malgré les efforts déployés par le Médiateur en chef conjoint et la MINUAD pour soutenir le processus d'unification.

11. Pendant l'exercice considéré, la MINUAD a continué à soutenir l'équipe d'appui à la médiation, en particulier pour faciliter la participation de la société civile au processus de paix. Outre qu'elle appuie la participation directe de Darfouriens aux entretiens, la MINUAD a, en collaboration avec l'équipe d'appui à la médiation, entamé des consultations avec des représentants de la société civile et de collectivités à travers le Darfour pour intégrer les vues et les intérêts des diverses communautés du Darfour dans toutes négociations futures. Elle a en particulier organisé la participation des représentants aux conférences de la société civile de Doha sur les première et deuxième phases de l'approche, tenues respectivement en novembre 2009 et juillet 2010. La première a abouti à la Déclaration de Doha, qui a exposé de manière détaillée les recommandations formulées par la société civile pour réaliser la paix au Darfour dans six grands domaines, parmi lesquels le partage des pouvoirs, le partage des richesses, le développement social et économique, les voies terrestres et les routes empruntées par les nomades, les arrangements en matière de sécurité et le rôle de la société civile dans le processus de paix de Doha.

12. Des progrès modestes ont été faits concernant le renforcement de l'état de droit, la gouvernance et les droits de l'homme, et la contribution au fonctionnement

d'institutions publiques efficaces et performantes. Durant la période visée, la MINUAD a rencontré des mouvements d'opposition armés et le Gouvernement soudanais pour mettre fin au recrutement d'enfants soldats. Elle a également réussi à obtenir un accès plus large aux établissements de détention et à améliorer les conditions de vie dans certains d'entre eux. Par ailleurs, elle a aussi dispensé aux gardiens de prison une formation aux normes relatives aux droits de l'homme.

13. Les affrontements et les restrictions d'accès ont empêché que la situation humanitaire s'améliore et ont gêné l'accès de l'aide humanitaire aux populations ayant besoin d'assistance. La MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais ont mis en place quelques mécanismes communs de vérification et de sécurité pour remédier à ces préoccupations et à ces problèmes.

14. Le montant brut des dépenses de fonctionnement de l'Opération pour l'exercice 2009/10 s'élevait au total à 1 547 855 300 dollars (montant net : 1 520 571 400 dollars), tandis que le montant brut total des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/258 B s'élevait à 1 598 942 200 dollars (montant net : 1 573 881 900 dollars).

15. Durant la période visée, on a constaté une réduction appréciable des coûts concernant les militaires et le personnel de police, due à une baisse importante des coûts des rations fraîches, le montant maximum prévu de 18 dollars par personne et par jour étant passé à 10,83 dollars, et au déploiement tardif du matériel appartenant aux contingents, ce qui a abouti à une réduction des montants à rembourser aux pays fournissant des contingents et du personnel de police au titre de l'utilisation du gros matériel et du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents. La capacité d'autonomie de la plupart des bataillons d'infanterie au Darfour demeure problématique.

16. La réduction du montant global des dépenses prévues est en partie contrebalancée par la hausse des crédits demandés pour les dépenses opérationnelles liées au recours à un fournisseur de services logistiques pour résorber l'arriéré d'envois de matériel appartenant à l'Organisation à Port-Soudan, et aux importantes ressources demandées concernant le personnel recruté sur le plan international, dues à un taux de vacance de postes plus bas que prévu et à un salaire net de base plus élevé.

17. Le fait que le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international soit inférieur aux prévisions est dû à l'augmentation du nombre de nouveaux visas d'entrée délivrés pour le personnel de la MINUAD. Toutefois, les conditions de vie éprouvantes et l'isolement marqué dans la zone de l'Opération font qu'il reste difficile de retenir le personnel. Durant l'exercice écoulé, 193 candidats ont décliné les offres de recrutement et 274 agents (42 % du personnel recruté sur le plan international) ont cessé leurs fonctions. L'Opération a encore eu des difficultés à trouver et recruter du personnel qualifié sur le plan national malgré les nombreuses initiatives de sensibilisation qui ont été lancées telles que les campagnes menées à la radio, dans les journaux, dans les centres sociaux et sur Internet, et les annonces internes destinées à attirer des candidats qualifiés.

18. Un total de 206 projets à effet rapide ont été approuvés pour appuyer les efforts de relèvement des communautés tandis que les crédits demandés étaient de 4 millions de dollars. Ces projets visaient à répondre aux besoins immédiats des habitants du Darfour dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de

l'eau, de l'autonomisation des femmes, de l'assainissement, de la santé et du développement communautaire. Au cours de l'exercice, l'Opération a réussi à mener à bien deux projets, et des progrès importants ont été réalisés concernant l'exécution des 204 autres à la suite de la signature d'un protocole d'accord avec les bénéficiaires de ces projets. Le taux d'exécution particulièrement bas des projets est dû principalement aux difficultés rencontrées par l'Opération pour avoir accès aux sites des projets à des fins de contrôle et d'évaluation, en raison des restrictions de sécurité importantes aux déplacements du personnel. Le manque d'infrastructures et la topographie difficile du Darfour ont restreint encore l'accès aux sites de projets éloignés. Ces difficultés ont été aggravées par un manque de capacités et de connaissances des procédures administratives de la part des partenaires locaux chargés de l'exécution des projets. L'Opération a pris différentes mesures pour surmonter ces difficultés; elle a notamment fait appel à du personnel militaire et de police, et elle a établi des partenariats avec des organisations non gouvernementales locales et internationales pour qu'elles aident au contrôle et à l'évaluation des projets menés dans les régions reculées.

C. Activités d'appui

19. L'étendue de la région, les voies d'approvisionnement longues et difficiles et les mauvaises infrastructures, ajoutées à l'insécurité qui règne, ont continué de poser problème à l'Opération. Pour éviter l'accumulation de conteneurs à Port-Soudan et à El Obeid, un contrat de services logistiques a été passé avec une entreprise extérieure, qui assurait tous les services de transport, y compris le transport de surface, le transport aérien, le dédouanement et la manutention au sol.

20. Le plan technique prévoyait la construction de logements en dur pour les membres du personnel militaire et civil et du personnel de police répondant aux conditions requises, ainsi que la rénovation de bases d'opérations. Il était prévu que soient hébergés 60 % des observateurs militaires, des officiers d'état-major, des officiers de liaison, des membres de la Police des Nations Unies et du personnel civil. Le plan technique pluriannuel d'origine pour la construction de nouveaux camps comprenait trois étapes : a) un plan de travail à court terme courant jusqu'à la fin décembre 2008; b) un plan de travail à moyen terme courant de janvier à juin 2009; c) un plan de travail à long terme courant de juillet 2009 à juin 2010. Le plan à court terme prévoyait la mise en place d'un camp rudimentaire, à savoir les travaux de terrassement, l'acheminement sur place du matériel pour la défense des périmètres, le repérage des points d'eau et la construction de latrines. À moyen terme, il était prévu d'améliorer les installations en renforçant les dispositifs de défense, en construisant des salles de douche en dur, des fosses septiques, des cuisines et des réfectoires. Par la suite, conformément au plan à long terme, chaque camp serait mis aux normes des Nations Unies avec la construction de logements en dur. Conformément aux exigences des plans à court terme et à moyen terme, le plan à long terme prévoyait la construction de 7 camps militaires, 10 camps militaires auxiliaires et 3 camps pour les membres des unités de police constituées, et le renforcement de 16 camps pour les unités de police constituées.

21. Cependant, les plans de travail à court et à moyen terme ont été sérieusement ralentis en raison de différents problèmes logistiques tels que la lenteur des procédures de dédouanement et la longueur de la route depuis Port-Soudan (2 250 km) pour les transports et le ravitaillement, problèmes qui ont été encore

aggravés par l'hostilité du climat, la médiocrité des infrastructures au Darfour et le faible nombre d'entreprises locales sur le marché. De plus, les conditions de sécurité qui ont prévalu durant la phase IV ont perturbé l'acheminement du matériel et des équipements de base jusqu'aux chantiers de construction; la réorientation des priorités vers les travaux de sécurisation des bâtiments et les infrastructures défensives a retardé l'exécution des projets de construction. Pendant l'exercice considéré, l'Opération a terminé la construction de 4 camps militaires et de 3 camps pour les unités de police constituées, et le renforcement de 9 camps pour les unités de police constituées. La construction de deux autres camps militaires a bien avancé, tandis que le dernier n'a pas pu être bâti en raison de la détérioration des conditions de sécurité dans la région. À l'issue de la réévaluation conduite par la composante de police, le nombre de centres de police de proximité prévus a été ramené de 83 à 70. Sur les 25 centres dont la construction était prévue en 2009/10, 12 sont terminés, et 2 sont sur le point de l'être. L'aménagement de voies goudronnées dans les quatre camps géants et de routes de desserte gravillonnées entre les 15 bases d'opérations et les grands axes routiers a débuté en 2009/10 afin que la majorité des camps soient reliés aux principales villes et localités. Cela devrait améliorer les infrastructures routières et diminuer les frais de réparation et d'entretien des véhicules de la MINUAD.

22. Le plan de génie comprenait aussi l'extension et la rénovation d'aires de trafic, de voies de circulation et de pistes d'atterrissage, notamment d'aires de stationnement et d'installations de terminaux à Nyala, Al-Fasher et El Geneina, ainsi que la construction de 24 hélistations. Durant l'exercice, 12 hélistations ont été remises en état, un aéroport a été construit à Nyala, et les travaux de rénovation du terminal d'Al-Fasher se sont poursuivis. L'Opération attendait toujours l'autorisation de la Direction soudanaise de l'aviation civile concernant la construction d'un nouveau terminal à l'aéroport d'El Geneina. La lenteur des progrès accomplis dans la construction des voies de circulation et des pistes d'atterrissage est due aux difficultés rencontrées pour trouver des terrains, obtenir les autorisations officielles et établir les documents nécessaires pour les procédures d'appel d'offres. Afin d'atténuer le problème du manque de sous-traitants, la MINUAD a remis du matériel de construction à la Direction soudanaise de l'aviation civile pour accélérer la construction des pistes d'atterrissage et des voies de circulation à El Geneina.

23. Certains projets comme la construction de centres de police de proximité et de voies d'accès goudronnées aux camps géants et aux hélistations n'ont pas été terminés à la date prévue et se poursuivront en 2010/11, en raison du manque d'informations techniques appropriées faute de capacités du génie, de problèmes relatifs aux terres, qui dans certains cas n'ont pas été réglés même après la conclusion des contrats, et de restrictions liées à la sécurité, qui ont retardé la mobilisation des sous-traitants sur les sites. Au cours de l'exercice, un contrat de 31,8 millions de dollars conclu pour la construction de 24 hélistations (6,3 millions), 19 camps (22,7 millions) et 7 centres de police de proximité (2,8 millions) a été annulé en raison de l'incapacité du sous-traitant de mobiliser les ressources requises et de régler les problèmes logistiques liés à l'éloignement des chantiers de construction, à l'insécurité et au manque d'infrastructure. Un plan de remplacement a rapidement été mis au point afin de terminer les constructions dans les délais, en ayant recours aux moyens de génie militaire internes.

24. Le manque d'eau au Darfour demeure une vive préoccupation pour la MINUAD. Pour améliorer l'accès aux ressources en eau et répondre aux besoins quotidiens, l'Opération a mené plusieurs projets qui prévoyaient le forage et l'installation de puits dans 25 endroits, ainsi que des projets de conservation de l'eau, tels que a) la construction de barrages de terre et l'exécution de projets de récupération de l'eau de pluie dans 10 endroits, b) l'exploitation et l'entretien des voies d'approvisionnement en eau existantes et c) la réduction du gaspillage aux points d'eau. Au cours de l'exercice, l'Opération a foré deux puits dans deux endroits différents et mobilisé un appareil de forage pour commencer l'exécution de projets d'approvisionnement en eau en faveur des habitants du Darfour, en collaboration avec les Ministères de la planification urbaine et des services d'utilité publique de trois États du Darfour, l'UNICEF et le PNUE. L'Opération a également conduit 40 études hydrogéologiques, recensé 80 sites de forage potentiels, et exploité et entretenu 15 stations d'épuration des eaux usées, ce qui a permis de réduire de façon importante le débordement des eaux usées en plus des 33 puits existants dans l'ensemble de la mission. Toutefois, l'insécurité dans les différentes régions a compromis l'approvisionnement en eau et la fourniture de services de gestion des eaux usées en limitant l'accès aux sites de forage potentiels. Le manque d'eau a encore été aggravé par le rendement réduit des puits dû à une baisse des précipitations dans les secteurs nord et ouest.

25. L'application du système CarLog s'est poursuivie, afin de réduire et, à terme, de supprimer l'utilisation des autorisations de sortie remplies manuellement et d'introduire un mécanisme de contrôle efficace pour l'utilisation des véhicules et la consommation de carburant. Durant l'exercice, 3 181 véhicules appartenant à l'Organisation ont été exploités et entretenus, en plus du matériel et des outils des ateliers. Cependant, l'Opération aura encore recours à des contrats de louage de services en raison du manque de fournisseurs de services adaptés pour effectuer les travaux de réparation et d'entretien nécessaires. Par ailleurs, l'Opération a constaté une augmentation des actes de banditisme avec braquages de voiture, visant essentiellement les VTT Toyota de type Land Cruiser à toit amovible, plus connus sous le nom de « Buffalos », qui se sont révélés être les véhicules à quatre roues motrices les plus recherchés. Le retrait subséquent de ces véhicules dans les zones à haut risque a limité encore plus la capacité de la Police des Nations Unies d'effectuer des patrouilles et a accru la pénurie de véhicules lourds (minibus et bus), utilisés également pour le transport des membres du personnel de l'Organisation de leur logement à leur lieu de travail.

26. En raison de la topographie difficile du Darfour et du manque de routes et de voies ferrées, la MINUAD a recouru largement aux moyens aériens pour ses activités opérationnelles et logistiques. Elle a loué 11 avions et 33 hélicoptères, dont 5 hélicoptères tactiques. Elle a toutefois été confrontée à de nombreuses difficultés liées aux retards dans le déploiement de la flotte aérienne et à l'espace de stationnement limité dans différents aéroports au Darfour. De plus, les opérations menées par la MINUAD ont été sérieusement ralenties par les restrictions à la liberté de circulation, notamment l'interdiction faite aux hélicoptères (militaires et civils) des Nations Unies de se poser à Nyala, au Darfour-Sud, ou d'en partir, par les restrictions posées pour des raisons de sécurité, et par les restrictions aux vols des hélicoptères tactiques MI-35. Ces difficultés ont amoindri la capacité de l'Opération d'apporter un appui essentiel aux bases d'opérations.

27. L'Opération a continué d'axer ses activités sur les transmissions et les services informatiques afin de garantir à l'ensemble des membres de son personnel des moyens de communication rapides, fiables et sûrs essentiels à leur travail quotidien. Durant l'exercice, l'Opération a réussi à entretenir et exploiter un réseau à satellites couplé avec une station terrienne reliant toutes les régions, Khartoum, Entebbe et Addis-Abeba avec le siège de l'Opération pour la transmission de la voix, de télécopies, d'images vidéo et de données, et a également assuré l'exploitation et l'entretien de microterminaux VSAT. Dans le domaine informatique, elle a établi et amélioré la connectivité Internet et a fourni des services d'appui et d'entretien pour 120 réseaux locaux (LAN) et réseaux étendus (WAN) reliant 5 000 utilisateurs dans des camps et des centres situés dans toute la zone de la mission.

28. Par ailleurs, l'Opération a continué de fournir des services médicaux et de procéder à des évacuations sanitaires dans toute la zone de la mission. Elle a exploité et entretenu cinq cliniques de niveau I appartenant à l'ONU et un hôpital de niveau II appartenant à l'ONU à Al-Fasher, ainsi que des hôpitaux militaires de niveau II et de niveau III respectivement à El Geneina et Nyala. Elle a également assuré le fonctionnement d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble des sites, y compris l'évacuation sanitaire vers 6 hôpitaux de niveau IV (2 à Nairobi, 3 en Égypte et 1 à Doubaï). Durant l'exercice, l'Opération a mis en place un système de surveillance qui rend compte au quartier général de la mission des cas potentiels de grippe A (H1N1). Elle a également établi des dispensaires offrant des services d'isolement des contagieux dans les 15 sites répartis dans la zone de la mission et a diffusé un message d'alerte public à la suite de l'augmentation du nombre de cas d'infections des voies respiratoires supérieures, causées par le vent et la poussière.

D. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

29. Conformément à son mandat, la MINUAD a continué de fournir les conseils et l'aide nécessaires à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour préparer les élections d'avril 2010. Elle a fourni l'appui logistique suivant : a) transport et livraison des fournitures nécessaires pour le scrutin jusqu'à 1 498 sites répartis dans l'ensemble du Darfour; b) formation de 10 350 agents de la police soudanaise à des activités de soutien au processus électoral telles que les opérations antiémeutes; c) fourniture de matériel de communication afin de faciliter les contacts avec le terrain; d) transport aérien des fournitures nécessaires au scrutin et des observateurs; et e) création d'un centre conjoint des opérations électorales, qui facilitera la surveillance des élections et des activités connexes depuis le quartier général de la MINUAD.

30. En outre, coopérant avec les autres missions de la région, la MINUAD a coordonné ses activités avec celles de la MINUS, de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de la MONUC. Cette coopération a notamment porté sur la sécurité, les évacuations et les opérations de soutien logistique. Pour ce qui est de l'appui, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a mis sa plateforme logistique à la disposition de la MINUAD pour aider celle-ci à entreposer le fret et l'acheminer au Darfour. Le transport aérien de fret depuis la plateforme logistique de la MONUC jusqu'au Darfour a aidé la MINUAD à : a) améliorer les

délais de livraison des biens et des services, ainsi que du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU nécessaire à la construction de logements; b) résoudre les problèmes découlant de la topographie, de l'insuffisance de l'infrastructure et de la longueur de l'itinéraire emprunté pour acheminer des marchandises de Port-Soudan jusqu'au Darfour; et c) réduire sensiblement la quantité de marchandises en attente à Port-Soudan.

31. Dans le cadre de l'organisation des mouvements et des opérations aériennes, la MINUAD et la MINUS ont partagé trois avions, ce qui leur a permis de conduire leurs opérations respectives à moindre coût. Le terminal réservé aux Nations Unies, que financent les deux missions, a permis d'assurer le service des passagers de manière efficace, rapide et économique. La MINUS accueille le personnel des bureaux de liaison de la MINUAD à son quartier général de Khartoum et entretient le parc de véhicules de la MINUAD à Khartoum. À Port-Soudan et à El Obeid, elle a également fourni à la MINUAD des services de sécurité et de déminage.

E. Partenariats et coordination des équipes de pays

32. Dans le cadre de son mandat de protection, la MINUAD s'est efforcée d'accroître son appui aux activités de relèvement rapide menées par l'équipe de pays des Nations Unies en assurant la sécurité sur les principales voies routières dans tout le Darfour et dans les zones sortant d'un conflit. Ainsi, trois secteurs situés dans le Darfour-Nord (Kuma Garadayat, Tangarara et Um Kededel), considérés par l'Organisation internationale pour les migrations comme adaptés au retour volontaire de personnes déplacées, ont été inscrits sur les programmes de patrouille de la MINUAD.

33. L'accès aux agglomérations autres que les trois capitales de l'État du Darfour s'est légèrement amélioré grâce à la présence de camps d'équipes de la MINUAD et à l'intensification des patrouilles de proximité ou longue distance vers des zones plus éloignées. Grâce au déploiement progressif des forces militaires et de police de la MINUAD, les patrouilles ont été diversifiées tant dans le temps que dans l'espace, avec des patrouilles de nuit organisées dans plus de 2 000 localités et camps répartis dans l'ensemble du Darfour.

34. À l'initiative de la MINUAD, un séminaire de haut niveau auquel ont participé les envoyés spéciaux pour le Soudan des pays membres permanents du Conseil de sécurité et de l'Union européenne, ainsi que des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, s'est tenu à Kigali afin d'évaluer les possibilités de redressement rapide au Darfour. Les participants ont convenu de suivre deux filières associant des secours humanitaires et des activités de redressement rapide du Darfour.

35. En outre, afin d'optimiser les synergies dans le domaine de l'aide humanitaire et du relèvement, la MINUAD a aidé le Programme alimentaire mondial (PAM) à construire 15 réservoirs d'eau qui desserviront les populations rurales du Darfour-Nord. Elle a également assuré la sécurité des activités de vérification que mène le PAM pour actualiser la liste des bénéficiaires vivant dans les camps de personnes déplacées.

36. Pendant la période considérée, la MINUAD a également continué de favoriser la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies en renforçant ses activités opérationnelles. En outre, la collaboration entre le Mécanisme conjoint

d'appui et de coordination, à Addis-Abeba, et l'Union africaine a privilégié les questions de fond dans les domaines de la politique, du développement et du relèvement. La MINUAD a également fourni un appui logistique et des services d'experts au Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour présidé par l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, qui a mené de nombreuses consultations avec les parties prenantes soudanaises et internationales sur la situation au Darfour.

F. Budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : processus de paix

37. Les progrès vers la mise en œuvre d'une solution politique globale au conflit ont été limités, en raison notamment du faible soutien reçu par l'Accord de paix pour le Darfour et du fait que les parties au conflit se sont dispensées de conclure un nouvel accord. Malgré ces contretemps, on peut compter comme un progrès le renforcement de la participation au processus de paix, notamment au niveau de la société civile et des dirigeants locaux, grâce aux conférences de la société civile qui se sont tenues à Doha et aux consultations organisées au Darfour dans ce cadre. Pendant la période considérée, la MINUAD, en collaboration avec l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, a aidé des représentants de la société civile à se rendre à Doha afin d'y participer à la première phase de la conférence de la société civile, en novembre 2009. Elle a également organisé 32 conférences et réunions publiques à travers le Darfour pour diffuser la Déclaration de la société civile sur le Darfour adoptée à Doha en novembre 2009 et mobiliser l'appui de la population. Les consultations de la société civile ont été élargies de manière à inclure les communautés nomades et les syndicats ainsi que les membres de la diaspora et les communautés de réfugiés. Dans le cadre de la seconde phase des réunions de la société civile (du 28 juin au 15 juillet 2010), 44 ateliers sur le processus de paix au Darfour ont été organisés, réunissant 4 659 participants qui représentaient différents groupes de la société civile, dont l'administration autochtone, les groupes de femmes et de jeunes, les personnes déplacées et les réfugiés.

38. De plus, la MINUAD a créé des mécanismes de règlement des différends au niveau des communautés locales. L'Équipe conjointe d'appui à la médiation et la MINUAD ont organisé des ateliers sur l'application du cessez-le-feu avec le Mouvement pour la libération et la justice. L'Opération a également encouragé la réconciliation de toutes les parties à l'échelon local en facilitant le dialogue interdarfourien. À cette fin, elle a notamment organisé des ateliers pour la paix et la réconciliation afin de préparer le processus de paix de Doha. Parallèlement, la MINUAD a fourni un soutien à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et continué de participer au renforcement des capacités des organisations de la société civile au Darfour dans le cadre d'ateliers et de réunions d'appui à la réconciliation, ainsi qu'en fournissant une aide en matière de transport et de logement.

39. En l'absence d'une autorisation de radiodiffusion, les activités de communication et d'information ont été limitées à des programmes de sensibilisation et à des émissions de radio, qu'ont diffusés des stations de radio locales. Ont notamment été diffusés : des débats en direct des universités d'Al-Fasher et de Nyala et des émissions sur la sécurité, le processus de paix, les élections, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les droits de

l'homme, la problématique hommes-femmes, l'éducation, l'eau et l'assainissement, les enfants soldats et la musique traditionnelle au service de la paix. En outre, la MINUAD a organisé des ateliers visant à faire mieux connaître son mandat et à aider à mener des négociations de paix et à régler les conflits. Dans ce cadre, elle a mené des programmes de proximité auprès de la société civile, des personnalités influentes, notamment les chefs coutumiers (*umada*), des groupes de femmes, des autorités religieuses, des jeunes et des dirigeants culturels.

Réalisation escomptée 1.1 : Application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords complémentaires ultérieurs s'agissant du partage du pouvoir et des richesses et de la réconciliation nationale, et adoption d'une solution politique au conflit au Darfour

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Ratification de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs par l'Assemblée législative nationale du Soudan et intégration de ces accords dans la Constitution nationale de transition

L'Accord de paix pour le Darfour n'a pas été ratifié et aucun autre accord n'a été conclu. Un comité a été créé par décret présidentiel afin d'étudier l'incorporation de l'Accord de paix dans la Constitution nationale de transition, mais aucune proposition n'a été présentée à l'Assemblée législative nationale.

1.1.2 Attribution à l'Assistant principal du Président de la responsabilité au premier chef d'assister le Président pour toutes les questions relatives au Darfour

Minni Minnawi, chef du Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS), a été l'Assistant principal du Président jusqu'aux élections nationales d'avril 2010. Au 30 juin 2010, ce poste était vacant.

1.1.3 Promulgation de la loi électorale concernant le référendum sur le statut permanent du Darfour par l'Assemblée législative nationale du Soudan

La loi électorale n'a pas été promulguée par l'Assemblée législative nationale du Soudan, en raison de la poursuite des négociations entre les parties et de la lenteur de l'application de l'Accord de paix pour le Darfour.

1.1.4 Nomination du Conseiller du Président parmi les Darfouriens

Aucun Darfourien n'a encore été nommé Conseiller du Président. Le nouveau Cabinet des ministres et des ministres d'États, dont la constitution a été annoncée le 14 juin 2010, comptait 5 ministres et 4 ministres d'État darfouriens. Le Gouvernement précédent comptait sept représentants du Darfour au niveau des ministres et des secrétaires d'État. Deux importants portefeuilles, celui de ministre de la justice et celui de ministre des finances et de l'économie nationale, ont été confiés à des Darfouriens.

1.1.5 Approbation des budgets de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et de ses organes subsidiaires pour 2010/11

Objectif atteint. D'un montant de 1,03 milliard de dollars, le budget de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour pour l'exercice 2010 a été approuvé par l'Assemblée nationale mais, au 30 juin 2010, le Ministère des finances n'avait pas encore débloqué les fonds.

1.1.6 Achèvement des travaux de l'équipe spéciale sur la démarcation de la frontière nord du Darfour selon les positions au 1^{er} janvier 1956

Les fonctions de l'équipe spéciale ont été établies mais, en raison de la lenteur de l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, aucun progrès n'a été réalisé dans la démarcation de la frontière nord.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Tenue de consultations régulières avec les parties au conflit (le Gouvernement soudanais et les mouvements signataires et non signataires) et l'ensemble des autres parties prenantes (société civile et partenaires régionaux et internationaux) afin de réfléchir à la manière de faire avancer les efforts de médiation, en vue de ramener les parties à la table des négociations et de parvenir à un accord global, durable et sans exclusive	17	Des consultations ont été tenues avec les parties, des représentants de la société civile, des personnes déplacées et d'autres acteurs, ainsi qu'avec des acteurs régionaux et des partenaires internationaux.
	4	L'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation a organisé, au Darfour (Nyala) et à Doha, des réunions avec des représentants d'organisations de la société civile, des personnes déplacées, de la jeunesse, des femmes, de la diaspora et des réfugiés et avec des chefs de tribu et des nomades. L'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation a poursuivi ses entretiens avec le Gouvernement soudanais, le Mouvement pour la justice et l'égalité, l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid et le Mouvement pour la libération et la justice.
Dans le cadre de réunions mensuelles, prestation de conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour sur la mise en place d'un cadre juridique et l'élaboration d'un schéma opérationnel et d'un plan d'exécution pour la tenue d'élections locales au Darfour et du référendum sur le statut permanent du Darfour; élaboration et mise en œuvre de stratégies et de programmes d'éducation civique, notamment pour faire mieux connaître les droits électoraux et civiques au Darfour, et, en coordination avec la MINUS, les procédures d'inscription sur les listes électorales et le mode de scrutin	Non	Aucun mécanisme n'ayant été créé en vue de la mise en place d'un cadre juridique et de l'élaboration d'un schéma opérationnel et d'un plan d'exécution pour la tenue d'élections locales au Darfour et du référendum sur le statut permanent du Darfour, la prestation de conseils n'a pas eu lieu. L'Opération a redoublé d'efforts pour soutenir l'action que mène le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour afin d'obtenir la conclusion un accord de paix entre le Gouvernement et les mouvements rebelles.
Consultations régulières de haut niveau avec les parties au conflit afin de faciliter l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs pour ce qui est des questions fondamentales, telles que le désarmement des milices janjaouid et des autres combattants, la protection des civils et l'accès aux secours humanitaires, l'établissement et le renforcement des institutions prévues dans les accords, la tenue d'élections locales et du référendum sur le statut permanent du Darfour,	12	Des réunions sur différentes questions liées à l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, à la protection des civils et à l'acheminement de l'aide humanitaire ont été organisées avec le Président, le Vice-Président et de hauts responsables des Ministères des affaires étrangères, de la défense et des affaires humanitaires. Des consultations ont été tenues avec les différentes parties au conflit et avec d'autres

et la participation des Darfouriens aux élections nationales

Prestation mensuelle de conseils au Gouvernement soudanais et à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour concernant la planification stratégique et les activités de sensibilisation s'agissant de questions de mise en œuvre et concernant l'égalité des sexes, de l'administration publique, des décisions prises par l'Autorité et de la clarification des relations entre l'Autorité et les gouvernements des États

Tenue de consultations mensuelles avec les parties, l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et les instances législatives nationales et locales concernant l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, ainsi qu'avec les mécanismes de coordination, tels que la Commission du bilan et de l'évaluation du Darfour, et leurs groupes de travail

Présidence de réunions mensuelles et de réunions d'urgence de la Commission conjointe, notamment prestation de conseils sur la planification stratégique et les activités de sensibilisation s'agissant des questions de mise en œuvre

Prestation de conseils à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, dans le cadre de réunions, concernant la planification stratégique, les activités de sensibilisation, la participation des femmes à ses travaux et les questions de mise en œuvre

Missions de bons offices pour la mobilisation de partenaires internationaux et régionaux en appui à l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, notamment organisation de réunions d'information à l'intention de la communauté internationale et des organismes régionaux sur les priorités et les difficultés en matière de mise en œuvre

Prestation de conseils et d'un appui logistique au Président du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour, notamment pour les questions de transport et de choix du lieu où se tiendraient les réunions préparatoires du dialogue et de la consultation avec le

parties prenantes pour faciliter le déroulement du processus de paix de Doha.

- 7 Des réunions ont été tenues pour discuter des problèmes de mise en œuvre qui se posent en raison de l'imprécision du rôle de certaines des commissions de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et de l'insuffisance des financements.

Non Il n'a pas été tenu de consultations car la mise en place des mécanismes consultatifs n'était pas achevée; les efforts menés ont concerné les pourparlers de paix de Doha, qui étaient en cours.

Non La Commission conjointe n'est pas encore opérationnelle parce que la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour est lente et que les négociations menées à Doha par le Gouvernement soudanais et les mouvements rebelles n'ont pas encore abouti. La MINUAD a tenu deux réunions pour examiner la possibilité de créer une commission du cessez-le-feu qui serait placée sous l'autorité de la Commission conjointe.

Non La Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'a pas été mise en place en raison de la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour.

Oui La MINUAD a présenté 16 exposés, sur l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et les obstacles qu'elle rencontre, à l'Union africaine, à la Ligue des États arabes, au Conseil de sécurité de l'ONU et à d'autres parties prenantes tout en poursuivant ses missions de bons offices au service de l'Accord.

Oui Des conseils et un appui logistique ont été fournis, notamment pour les questions de transport et de choix des lieux de réunion, lors de 12 ateliers organisés par des organisations non gouvernementales locales au Darfour-Sud

Conseil pour la paix et la réconciliation ainsi que le dialogue et la consultation proprement dits

Organisation de 30 ateliers visant à renforcer le rôle des organisations de la société civile, des associations féminines, des personnes déplacées, des personnalités locales et des jeunes, en vue de la participation de tous au processus politique démocratique, aux élections, au dialogue et à la réconciliation

Conseils et assistance logistique au comité technique chargé des frontières concernant la planification technique de la démarcation des frontières et les pratiques exemplaires en matière de prévention des conflits dans le contexte de la démarcation des frontières

et au Darfour-Ouest pour promouvoir la paix et la réconciliation.

Des conseils et un appui logistique ont été fournis dans les domaines suivants : transports, octroi de locaux à usage de bureaux, choix de lieux de réunion et diffusion de la Déclaration de Doha en prévision du passage au deuxième volet du processus de paix de Doha.

Des moyens de transport et un lieu de réunion ont été trouvés afin de permettre deux journées de consultations avec les personnes déplacées, des organisations de la société civile, des chefs coutumiers, des nomades, des femmes et des jeunes dans l'ensemble du Darfour sur la justice, les droits fonciers, la sécurité et le partage du pouvoir.

- 36 Des ateliers sur les questions suivantes ont été organisés : consultations de Doha, promotion d'une direction efficace dans le domaine de la consolidation de la paix, rôle de l'administration autochtone, participation sans exclusive et promotion de la paix, du règlement des conflits et de la réconciliation.

On comptait, parmi les participants, des représentants d'organisations de la société civile, de l'administration autochtone, de groupes de jeunes et de femmes, d'universités, des partis politiques et des autorités religieuses, des services de l'État, des personnes déplacées et des communautés nomades, ainsi que des membres des tribus arabes, qui, jusque-là, avaient été tenus à l'écart des efforts de réconciliation en raison des problèmes d'insécurité et de difficultés d'ordre logistique.

6 ateliers supplémentaires ont été tenus à la demande des parties prenantes, compte tenu de leur intérêt pour les discussions concernant la société civile dans le cadre du processus de paix de Doha.

- Non Un comité technique des frontières a été créé en 2009 mais, aucun crédit budgétaire ne lui ayant été attribué, il n'a jamais pu fonctionner. En juin 2010, en vertu d'un décret présidentiel, un comité composé de représentants des pouvoirs publics a été créé et chargé de procéder à des travaux préparatoires et de

Publication de 6 rapports conjoints du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité et du Président de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	recenser les problèmes que pose la démarcation des frontières entre le Darfour-Nord et les États du nord du Soudan.
Mise en œuvre de 154 projets à effet rapide pour le relèvement des collectivités locales	<p>4 Des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité de l'ONU et du Président de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont été élaborés, en application de la résolution 1881 (2009) du Conseil de sécurité.</p> <p>Non 2 projets portant sur l'éducation et le développement local ont été menés à bien.</p> <p>À la fin de la période considérée, 204 autres projets relatifs à l'éducation, l'eau, la santé et le développement local, l'assainissement, l'autonomisation des femmes et l'environnement, qui avaient été approuvés pendant l'exercice 2009/10, dont des projets reportés de l'exercice budgétaire 2008/09, se trouvaient à des stades différents d'avancement.</p> <p>Plusieurs facteurs expliquent que seuls quelques projets ont été achevés, notamment les conditions de sécurité et l'accès restreint à certaines localités, l'insuffisance des capacités des partenaires d'application locaux et une mauvaise connaissance des règles administratives.</p>
Campagne d'information sur l'Accord de paix au Darfour; la sécurité et la police de proximité; le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les droits de l'homme et les questions humanitaires, notamment par la diffusion hebdomadaire d'émissions radiophoniques d'une heure, l'organisation de 72 réunions d'information culturelle, la diffusion de 24 000 affiches et 100 000 brochures, de bulletins mensuels d'information, d'un magazine trimestriel, de 6 spots télévisés de 30 secondes sur le réseau public, de communiqués télévisés quotidiens, de 2 documentaires télévisés/vidéos sur le rôle de la MINUAD, la tenue régulière de conférences de presse, la mise à jour du site Web de la MINUAD et la publication de 160 000 documents	<p>147 Des émissions d'une à cinq minutes ont été diffusées par la radio soudanaise et la radio de l'ONU, à New York, en attendant que la Mission obtienne son autorisation de diffuser des émissions de radio.</p> <p>2 Des débats diffusés en direct par la radio de la MINUS, Miraya Radio, et par la radio de l'ONU depuis les universités d'Al-Fasher et de Nyala ont été écoutés, par 2 millions et 25 millions d'auditeurs, respectivement, dans toute la zone de la Mission et en Jamahiriya arabe libyenne, au Kenya, au Tchad, en République centrafricaine et en Ouganda.</p> <p>5 Des messages d'information des pouvoirs publics sur le VIH/sida, la lutte antimines et la Journée de l'Afrique ont été diffusés.</p> <p>26 Des activités de sensibilisation ont été menées auprès des parties prenantes et des personnalités influentes, dont les chefs</p>

		coutumiers (<i>umada</i>), des groupes de femmes, des autorités religieuses et des représentants de la jeunesse et des chefs culturels, afin de faire mieux connaître la mission de la MINUAD et d'améliorer leurs compétences en matière de négociation et de règlement des conflits.
15 251		Des affiches et des publications, dont 10 000 cahiers d'exercices contenant des extraits du mandat de la MINUAD distribués aux écoliers des camps de déplacés; 5 000 exemplaires du <i>Bulletin de la MINUAD</i> ; 50 exemplaires d'un dépliant sur la lutte contre les drogues destinés à soutenir la campagne menée par la police soudanaise et à compléter des documents éducatifs; 50 exemplaires d'une brochure intitulée « Focus on Geneina »; une revue de photographie, intitulée « Lens on Zalingei », illustrant les visites officielles reçues par la MINUAD; 50 exemplaires du mandat de la MINUAD et 100 exemplaires du texte de l'Accord de paix pour le Darfour ont été distribués à Zalingei.
	31	Des films vidéo, dont 30 enregistrements vidéo et spots télévisés portant sur différentes questions ont été diffusés par l'intermédiaire d'UNifeed et un reportage vidéo intitulé « UNAMID's long-range police patrols » a été publié sur les sites Web d'agences de presse des États-Unis.
24 300		Des imprimés, dont 7 300 exemplaires du calendrier annuel de la MINUAD (2010) et 5 000 affiches présentant le mandat de la MINUAD, ainsi que 12 000 photographies d'événements officiels Bulletins quotidiens d'information élaborés à partir de revues de la presse internationale et locale Le nombre atteint est moins élevé que prévu car, en attendant la finalisation d'un contrat de longue durée sur un groupe de publications, moins de commandes ont été passées.
	Non	Les séminaires à l'intention de journalistes soudanais n'ont pas eu lieu, principalement à cause des problèmes de sécurité et des difficultés d'ordre logistique qu'aurait posé le transport au Darfour de journalistes vivant à Khartoum.
		Organisation de 5 séminaires à l'intention de journalistes soudanais sur la communication d'informations objectives et impartiales

Conseils aux comités des parties prenantes nationales et internationales dans le cadre de réunions mensuelles sur l'application intégrale des dispositions des accords de paix relatives aux femmes

Oui Des femmes membres d'organisations de la société civile et représentant les personnes déplacées, les jeunes, l'administration autochtone et les groupes de nomades ont été consultées afin de renforcer le respect de l'engagement d'augmenter la participation des femmes aux négociations de paix, à l'application des accords de paix et à leur suivi, ainsi qu'à la gouvernance.

Tenue de consultations portant sur l'Accord de Doha, les ressources foncières et naturelles, la réhabilitation et le développement, la sécurité, la démocratie, les cartes d'identité, l'administration et la gouvernance, ainsi que d'autres questions touchant les femmes qui vivent dans des camps

Composante 2 : sécurité

40. La zone d'opérations a continué d'être sporadiquement le théâtre d'affrontements violents entre les forces gouvernementales et les mouvements rebelles dans les trois États du Darfour, notamment dans les zones entourant les corridors du Djebel Marra et du Djebel Moon (secteur ouest et parties du secteur sud). Les affrontements se sont intensifiés à la suite de la suspension de la participation du Mouvement pour la justice et l'égalité aux négociations de Doha au début du mois de mai 2010. Au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, la fréquence des combats tribaux a gêné l'accès de l'aide humanitaire aux zones touchées pendant la plus grande partie de la période considérée. Par conséquent, certaines parties de la zone de la Mission sont restées en sécurité de phase IV.

41. Pendant la période à l'examen, l'Opération a permis à l'aide humanitaire de parvenir à environ 60 % des populations du Darfour touchées par le conflit. Malgré des progrès sensibles dans le déploiement des militaires et des policiers, seulement 13 unités de police constituées sur les 19 autorisées ont été complètement opérationnelles. Les capacités militaires opérationnelles de l'Opération sont restées limitées par le manque d'unités d'appui militaire essentielles et de multiplicateurs de force, dont trois unités d'hélicoptères de manœuvre composées de 18 hélicoptères, une unité de surveillance aérienne et deux unités de transport moyen. Pendant toute la période à l'examen, la liberté de circulation de l'Opération a été nettement entravée par des limitations imposées par les belligérants, empêchant notamment les patrouilles d'accéder aux sites où se sont produits des incidents répétés. Les volontaires affectés à la police de proximité ont joué un rôle essentiel en assurant le contact entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais, notamment en ce qui concerne les problèmes de criminalité. L'initiative relative à la police de proximité a été élargie au cours de la période à l'examen, grâce à la formation de 1 440 volontaires.

42. En collaboration avec l'UNICEF, l'Opération a mené une campagne d'informations sur le danger des mines auprès de 40 202 civils du Darfour. Une formation sur le même sujet a également été proposée à 289 enseignants, chefs locaux et volontaires de plusieurs villages du Darfour-Nord et du Darfour-Ouest. Le

7 avril 2010, une journée de sensibilisation aux mines a été organisée sur le thème « Ensemble, protégeons nos enfants des risques des restes explosifs de guerre et des munitions non explosées ». La MINUAD a fourni des informations et des cartes des zones minées, y compris des cartes mises à jour chaque semaine qui ont également été distribuées aux autres organismes des Nations Unies. Des informations sur les dangers liés aux mines ont également été distribuées chaque semaine aux organismes et aux ONG internationales.

43. Pour l'annonce du programme de désarmement, démobilisation et réintégration propre au Darfour en prévision de la conclusion d'un accord de paix sous les auspices du Médiateur en chef conjoint, la MINUAD a mené des consultations avec les autorités soudanaises sur diverses questions, telles que la planification et la mise en œuvre des activités relatives à la sécurité locale et au contrôle des armes. Toutefois, malgré la poursuite des efforts de la MINUAD et de ses partenaires, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration pour le Darfour n'a toujours pas été mis en place du fait de l'absence d'un accord de paix complet pour le Darfour et d'un cadre politique convenu sur le processus de désarmement du Gouvernement soudanais. Le 1^{er} avril 2010, celui-ci a conclu une opération de démobilisation de 900 ex-combattants à Nyala (Darfour-Sud), dans le cadre de son projet de démobilisation de 5 000 ex-combattants concernés par la Déclaration d'attachement à l'Accord de paix pour le Darfour et appartenant aux Forces armées soudanaises et aux Forces de défense populaires. La MINUAD a fourni une assistance technique et un appui logistique à cette opération, notamment pour le maintien de la sécurité et le transport. En même temps, sur les 2 000 enfants recensés comme étant associés aux mouvements armés, 957 appartenant à divers mouvements armés ont été libérés et démobilisés.

44. Globalement, l'insuffisance des moyens déployés pour assurer la protection des contingents, les préoccupations relatives à la sécurité et à la sûreté du personnel, l'absence d'un accord de paix qui puisse être mis en œuvre entre les parties, des retards dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et les restrictions sur la liberté de circulation des contingents ont imposé des contraintes opérationnelles aux activités prescrites dans le cadre de la composante 2.

Réalisation escomptée 2.1 : Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

Indicateurs de succès prévus

2.1.1 Aucune violation grave de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords complémentaires ultérieurs (2007/08 : 30; 2008/09 : 0; 2009/10 : 0)

2.1.2 Augmentation du pourcentage de réfugiés et de personnes déplacées qui retournent volontairement et en toute sécurité dans leur lieu d'origine conformément aux accords passés avec le système des Nations Unies (2007/08 : 0; 2008/09 : 10 % sur 250,000; 2009/10: 50 % sur 1 250 000)

Indicateurs de succès effectifs

L'Accord de paix pour le Darfour n'a pas été appliqué dans son intégralité et les accords complémentaires ultérieurs n'ont pas été mis en place.

Pendant la période à l'examen, le nombre des affrontements entre tribus et entre les parties belligérantes a augmenté de manière notable tout comme celui des émeutes entre des personnes déplacées en désaccord sur le processus de paix.

La poursuite des hostilités a réduit le nombre de retours volontaires. L'équipe de pays des Nations Unies a indiqué que 25 000 personnes déplacées étaient retournées dans leur lieu d'origine pendant la période à l'examen.

2.1.3 Réduction au minimum du nombre de civils victimes d'accidents liés à des munitions non explosées (2007/08 : 30; 2008/09 : 15; 2009/10 : 30)

Les hostilités se sont poursuivies et 37 civils au total ont été victimes d'accidents liés à des munitions non explosées.

2.1.4 Accès à l'aide humanitaire de toutes les populations du Darfour touchées par le conflit (2007/08 : 75 %; 2008/09 : 100 % sur 2 500 000; 2009/10 : 100 % sur 2 500 000)

La MINUAD a réussi à faire parvenir une aide humanitaire à environ 60 % des populations du Darfour touchées par le conflit. Les 40 % restants se trouvaient soit dans des zones échappant au contrôle du Gouvernement soudanais et des mouvements armés soit dans des zones inaccessibles à cause des difficultés du terrain.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Présidence des réunions hebdomadaires de la Commission du cessez-le-feu portant sur les violations de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, sur le redéploiement des forces et les arrangements de sécurité, sur le désarmement des ex-combattants, la priorité étant donnée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées, règlement des différends entre les parties et choix des questions à soumettre à la Commission conjointe	Non	La Commission du cessez-le-feu a mis fin à ses activités au début de 2008 du fait de désaccords sur les modalités de participation des mouvements signataires et non signataires, et sur une cessation des hostilités qui aurait permis l'instauration d'un cessez-le feu et l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et de l'Accord de paix global. La MINUAD a aidé à organiser trois réunions avec d'anciens représentants de la Commission du cessez-le-feu sur l'équipe mobile de surveillance dans le cadre de la préparation de la réunion de Doha sur l'accord de cessez-le-feu.
Présidence des réunions hebdomadaires des sous-commissions du cessez-le-feu des trois secteurs portant sur les violations de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, le redéploiement des forces, les arrangements de sécurité et le désarmement des ex-combattants; règlement des différends entre les parties et choix des questions à soumettre à la Commission du cessez-le-feu	Non	La Commission du cessez-le-feu a mis fin à ses activités en 2008. La MINUAD a présidé 3 réunions, une dans chaque secteur, pour informer les responsables locaux des activités de l'équipe de surveillance mobile; et 3 réunions d'information sur les progrès des pourparlers de paix de Doha ont été tenues dans les secteurs.
Prestation de services de secrétariat et d'un appui logistique à la Commission du cessez-le-feu dans ses activités de vérification, d'enquête, de médiation et de négociation en collaboration avec les parties au conflit, dans l'optique du renforcement de la confiance et de la poursuite du processus de paix	Non	La Commission du cessez-le-feu a mis fin à ses activités en 2008. Un appui logistique a été fourni pour l'organisation de 2 ateliers consacrés aux compétences en matière de négociation avec le Mouvement pour la libération et la justice et le Mouvement pour la justice et l'égalité.
Prestation dans toute la zone de la Mission, selon les besoins, de services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non	Oui	Des réunions d'information sur la sécurité et des formations sur la sécurité et la sûreté en mission ont été organisées pour le personnel des ONG

gouvernementales internationales et nationales et aux organismes humanitaires, ainsi qu'aux organisations participant à la reconstruction et aux activités de développement, notamment sous forme de protection, de réunions d'information sur les questions de sécurité et d'appui à l'évacuation

Coordination de l'appui logistique non militaire aux ex-combattants

219 000 jours-homme assurés par 4 compagnies jouant le rôle de force de réserve/réserve de secteur prête à intervenir dans toute la zone de la Mission (150 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)

26 280 jours-homme assurés par la compagnie de quartier général pour veiller à la sécurité statique du quartier général de la Mission et escorter la direction et les visiteurs de marque de cette dernière (36 hommes par équipe à raison de 2 équipes pendant 365 jours)

58 400 jours-homme de patrouille motorisée assurés par des observateurs militaires pour surveiller et vérifier les violations du cessez-le feu, les activités et la situation géographique des forces engagées au Darfour, ainsi que leur respect des engagements contractés dans le cadre du cessez-le-feu global et des arrangements de sécurité, rendre compte des activités précitées et aider à renforcer la confiance dans le cadre des sous-commissions du cessez-le-feu (2 observateurs militaires par patrouille à raison de 2 patrouilles pour chacune des 40 bases d'opération pendant 365 jours)

1 051 200 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour suivre et vérifier la position, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour afin d'assurer la sécurité des observateurs et d'établir des postes de contrôle fixes et mobiles (72 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 40 bases d'opérations pendant 365 jours)

internationales et humanitaires, de même que la protection et l'aide en cas d'évacuation.

3 126 patrouilles logistiques/administratives effectuées pour l'équipe de pays des Nations Unies et 1 346 escortes de personnel humanitaire pour les organismes des Nations Unies et des ONG internationales intervenant dans la reconstruction et le développement

Non Pendant la période à l'examen, aucun appui n'a été fourni aux ex-combattants puisque le plan de désarmement, démobilisation et réintégration concernant le Darfour n'a pas été adopté, faute de progrès dans les négociations portant sur un accord de paix global.

125 234 Jours-homme assurés par 3 compagnies

Le produit exécuté est inférieur aux prévisions parce que la quatrième compagnie autorisée n'a pas été déployée pendant la période à l'examen et que le déploiement de deux compagnies a été retardé.

26 280 Jours-homme (36 hommes par équipe à raison de 2 équipes pendant 365 jours)

48 180 Jours-homme de patrouille motorisée (2 observateurs militaires par patrouille à raison de 2 patrouilles pour chacune des 33 bases d'opération pendant 365 jours)

Le produit exécuté est inférieur aux prévisions à cause du retard pris dans l'acquisition de terrains pour l'installation des 7 bases restantes, du manque de matériaux de construction, du nombre limité de constructeurs locaux, de l'absence d'appui logistique et du retard dans l'acheminement du matériel appartenant aux contingents depuis Port-Soudan.

867 240 Jours-homme de patrouille motorisée et pédestre (72 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 33 bases d'opérations pendant 365 jours)

Le produit exécuté est inférieur aux prévisions à cause du retard pris dans l'installation des sept bases restantes.

1 051 200 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour identifier les routes de migration des populations nomades et en assurer la sécurité, créer et patrouiller des zones démilitarisées le long des voies d'acheminement de l'aide humanitaire et créer et patrouiller les zones de séparation et les zones tampons entre les forces dans les zones de conflit intense (72 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 40 bases d'opérations pendant 365 jours)	867 240 Jours-homme de patrouille motorisée et pédestre (72 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 33 bases d'opérations pendant 365 jours) Le produit exécuté est inférieur aux prévisions à cause du retard pris dans l'installation des sept bases restantes.
1 051 200 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour surveiller les mouvements et vérifier les violations des combattants étrangers au Darfour et en rendre compte à la Commission du cessez-le-feu et au mécanisme de Tripoli (72 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 40 bases d'opérations pendant 365 jours)	867 240 Jours-homme de patrouille motorisée et pédestre (72 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 33 bases d'opérations pendant 365 jours) Le produit exécuté est inférieur aux prévisions à cause du retard pris dans l'installation des sept bases restantes.
525 600 jours-homme pour assurer la sécurité des postes de contrôle et des barrages routiers fixes et mobiles le long des principales voies d'approvisionnement (36 hommes pour chacune des 40 bases d'opérations pendant 365 jours)	433 620 Jours-homme (36 hommes pour chacune des 33 bases d'opérations pendant 365 jours) Le produit exécuté est inférieur aux prévisions à cause du retard pris dans l'installation des sept bases restantes.
29 200 jours-homme pour exploiter des bases d'opérations temporaires afin de protéger des sites d'opérations spéciaux (points de distribution et centres logistiques et points de collecte et de stockage d'armes) (20 hommes pour chacun des 4 sites pendant 365 jours)	29 200 Jours-homme (20 hommes pour chacun des 4 sites pendant 365 jours)
481 800 jours-homme pour assurer la protection et la sécurité des contingents, des bases d'opérations et du quartier général opérationnel (30 hommes pour chacune des 40 bases d'opérations et 4 sites pendant 365 jours)	405 150 Jours-homme (30 hommes pour chacune des 40 bases d'opérations et 4 sites pendant 365 jours) Le produit exécuté est inférieur aux prévisions à cause du retard pris dans l'installation des 7 bases restantes.
1 670 heures d'appui aérien sous forme d'hélicoptères de transport moyens pour assurer des fonctions d'évacuation sanitaire primaire/secondaire et d'observation diurne/nocturne (3 hélicoptères à raison de 45 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois et 1 avion à raison de 50 heures)	823 Heures d'appui aérien par des hélicoptères Le produit exécuté est inférieur aux prévisions à cause des limitations de circulation imposées à la MINUAD au Darfour, notamment dans le secteur sud, et du non-déploiement des avions.
600 heures de reconnaissance aérienne pour entreprendre des patrouilles de reconnaissance et de surveillance sur de longues distances dans toute la région du Darfour, afin d'avoir une meilleure	37 Heures de reconnaissance aérienne par des hélicoptères

connaissance de la situation et d'obtenir des informations sur les éventuels mouvements transfrontières le long de la frontière du Soudan avec le Tchad et la République centrafricaine (2 avions de reconnaissance à raison de 25 heures par avion et par mois pendant 12 mois)

2 160 heures-hélicoptère d'appui tactique aérien pour offrir une protection mobile d'urgence dans les zones à haut risque dont l'accès au sol est difficile, appuyer d'autres hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres, effectuer des patrouilles et surveiller le respect de l'Accord de paix pour le Darfour par les parties (3 hélicoptères tactiques à raison de 60 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois)

2 160 heures de vol pour l'appui-feu aérien destiné à renforcer les groupes mobiles ou protéger le personnel de l'ONU, les installations et les civils immédiatement menacés (3 hélicoptères de combat à raison de 60 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois)

39 420 jours-homme pour protéger les convois opérationnels et logistiques de la mission et de sa composante militaire et appuyer les convois humanitaires, à leur demande et conformément aux directives établies (36 hommes par convoi à raison de 3 convois par jour pendant 365 jours)

30 660 jours-homme pour entretenir des rapports étroits avec les autorités nationales et locales, les autres parties, les chefs tribaux et les populations locales afin de résoudre les points de conflit (84 agents de liaison pendant 365 jours)

105 120 jours-homme assurés par des unités de police constituées pour offrir un appui de réserve aux activités de la Police des Nations Unies dans tout le Darfour (96 hommes par unité de police constituée, à raison de 3 unités pendant 365 jours en moyenne)

373 760 jours-homme d'unités de police constituées pour patrouiller le périmètre extérieur des camps de personnes déplacées et les zones tampons (32 hommes par section à raison de 2 sections par unité de police constituée et 16 unités pendant 365 jours en moyenne)

Le produit exécuté est inférieur aux prévisions à cause du non-déploiement des avions de reconnaissance.

104 Heures-hélicoptère pour la formation, l'orientation et la familiarisation avec la zone sous la responsabilité de la Mission

Le produit exécuté est inférieur aux prévisions à cause du retard pris dans le déploiement des hélicoptères tactiques (5 hélicoptères à partir du 16 février 2010) et du fait que ceux-ci n'aient pas été autorisés à effectuer des vols armés.

104 Heures d'hélicoptère pour la formation, l'orientation et la familiarisation avec la zone sous la responsabilité de la Mission

Le produit exécuté est inférieur aux prévisions à cause du retard pris dans le déploiement des hélicoptères tactiques (5 hélicoptères à partir du 16 février 2010) et du fait que ceux-ci n'aient pas été autorisés à effectuer des vols armés.

39 420 Jours-homme (36 hommes par convoi à raison de 3 convois par jour pendant 365 jours)

25 506 Jours-homme

Le produit exécuté est inférieur aux prévisions à cause de la délivrance tardive des visas pour les agents de liaison.

35 509 Jours-homme assurés par des unités de police constituées

Le produit exécuté est inférieur aux prévisions, car six unités de police constituées n'ont pas été déployées.

188 246 Jours-homme d'unités de police constituées

Le produit exécuté est inférieur aux prévisions, car six unités de police constituées n'ont pas été déployées.

128 000 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles conjointes avec la police du Gouvernement soudanais et les agents de liaison de la police de mouvements et participer à l'encadrement (32 hommes par unité de police constituée à raison de 16 unités pendant 250 jours en moyenne)	Non Les conditions de sécurité n'ont pas permis d'effectuer des patrouilles conjointes.
817 965 jours-homme de la police dans les camps de personnes déplacées (9 membres de la police de la MINUAD par équipe à raison de 3 équipes par jour pour chacun des 83 centres de police de proximité pendant 365 jours)	296 147 Jours-homme de la police Le produit exécuté est inférieur aux prévisions parce que seulement 13 des 19 unités de police constituées ont été complètement opérationnelles pendant la période à l'examen. Les restrictions dues à la sécurité de phase IV ont empêché la constitution de plus d'une équipe par jour dans les zones non urbaines et en ville; et absence d'une protection suffisante de la force pour assurer une escorte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
Sélection et formation de 1 080 volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de personnes déplacées, notamment normalisation des politiques et prestation de conseils pour le recrutement, la sélection et la validation des agents de police de proximité (45 volontaires par cours à raison de 8 cours sur la police de proximité et les droits de l'homme dans chacun des 3 secteurs)	1 440 Volontaires affectés à des activités de police de proximité ont été sélectionnés et formés (dont 373 femmes). Le produit exécuté est supérieur aux prévisions grâce à l'augmentation du nombre de cours consacrés à la mise en place efficace de la police de proximité.
Conduite de 4 exercices avec la police locale du Gouvernement soudanais afin de renforcer ses capacités de maintien de l'ordre	2 Stages de formation au maintien de l'ordre ont été organisés pour 290 participants en préparation des élections d'avril 2010. Le produit exécuté est inférieur aux prévisions parce qu'il n'existe pas, dans la structure de la police soudanaise, d'unités spécialisées possédant le matériel nécessaire à la formation.
181 770 jours-homme de patrouille conjointe, notamment formation et renforcement des compétences de la police locale du Gouvernement soudanais, des agents de liaison de la police des mouvements et de la police de proximité (2 membres de la Police des Nations Unies par patrouille à raison de 3 patrouilles par jour depuis 83 centres de police de proximité pendant 365 jours)	16 600 Jours-homme de patrouille conjointe (2 membres de la Police des Nations Unies par patrouille à raison d'une patrouille par jour depuis 50 centres de police de proximité pendant 166 jours) Le produit exécuté est inférieur aux prévisions parce que les conditions de sécurité n'ont pas permis d'effectuer des patrouilles conjointe dans la plupart des camps de personnes déplacées.
Prestation de conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, à la police locale et à la police de proximité concernant l'élaboration et la mise en œuvre de plans de sécurité pour 83	Oui 5 réunions de coordination ont été tenues avec le Président de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour concernant l'élaboration et la mise en œuvre de plans de sécurité.

centres de police de proximité pour les personnes déplacées au Darfour, compte tenu du nombre de cas de violence sexiste

Des conseils ont été fournis à la police soudanaise au cours de 56 réunions des comités de sécurité et de sûreté, mis en place dans tout le Darfour en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de sécurité pour les camps de personnes déplacées.

Confection et diffusion de cartes précises et à jour faisant apparaître les dangers liés aux mines et aux munitions non explosées afin de permettre aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales internationales de travailler en toute sécurité dans la région du Darfour

Oui Des informations et cartes à jour indiquant les zones potentiellement dangereuses ont été mises à la disposition des organismes des Nations Unies et des ONG internationales à leur demande.

Des cartes des dangers des opérations en cours mises à jour chaque semaine ont été distribuées aux organismes des Nations Unies.

Organisation d'activités de sensibilisation au danger des mines et de formation dans le domaine à l'intention de 60 000 civils dans les communautés touchées par les restes explosifs de guerre, en coordination avec les programmes existants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Bureau de la lutte antimines des Nations Unies

40 202 Civils du Darfour ont bénéficié d'activités de sensibilisation et de formation aux dangers des mines (dont 20 560 femmes).

Le produit exécuté est inférieur aux prévisions car les conditions de sécurité ont limité l'accès à certaines zones.

Formation de 400 enseignants dans tout le Darfour dans le cadre d'un programme de formation de formateurs afin de disposer de personnes de référence chargées de la sensibilisation au danger des mines à l'échelon local, en coordination avec les programmes existants de l'UNICEF et du Bureau de la lutte antimines des Nations Unies

289 Enseignants et chefs locaux volontaires (dont 57 femmes) ont reçu une formation sur les dangers liés aux mines.

Le produit exécuté est inférieur aux prévisions car les conditions de sécurité ont limité l'accès à certaines zones.

Réalisation escomptée 2.2 : Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants au Darfour

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Adoption par les autorités soudanaises désignées d'un plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour le Darfour

Le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour le Darfour n'a pas été adopté en raison du manque de progrès dans les négociations d'un accord de paix sans exclusive au Darfour.

2.2.2 Accord de tous les signataires de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords de paix ultérieurs concernant le nombre total de combattants susceptibles de bénéficier d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) destiné aux groupes armés du Darfour

Les signataires de l'Accord de paix pour le Darfour ne sont pas parvenus à s'entendre sur le nombre total de combattants susceptibles de bénéficier d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

2.2.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants adultes armés, désarmés et démobilisés au Darfour (2007/08 : 0; 2008/09 : 3 400; 2009/10 : 4 700)

Le programme de DDR d'ex-combattants adultes n'a pas commencé (voir 2.2.1 ci-dessus), mais environ 957 enfants liés à divers groupes armés (sur un total de 2 000 enfants recensés par la Commission du Nord-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration) ont été libérés.

Le 1^{er} avril 2010, le Gouvernement soudanais a achevé une opération de démobilisation concernant 900 ex-combattants à Nyala (Darfour-Sud), dont 560 membres de groupes signataires de la Déclaration d'attachement à l'Accord de paix pour le Darfour et 340 hommes associés aux forces armées soudanaises et à ses alliés. Cet exercice s'inscrivait dans le cadre d'un plan du Gouvernement visant à démobiliser 5 000 ex-combattants liés aux groupes signataires de la Déclaration.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Prestation de conseils et d'une assistance logistique à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et aux autorités compétentes désignées par les accords de paix ultérieurs relatifs au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la priorité étant donnée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées</p>	Non	<p>La Commission n'était pas opérationnelle. La prestation de conseils et d'une assistance logistique n'a pas pu être fournie, le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'ayant pas commencé.</p> <p>Des conseils ont été donnés au Gouvernement soudanais lors d'une réunion mixte de coordination et de planification sur les questions de réinsertion et de réintégration.</p> <p>Un concours a été prêté à l'organisation, en mars 2010, d'une réunion d'évaluation des possibilités de réintégration entre le Ministère de l'agriculture et l'Université d'Al-Fasher.</p>
<p>Contrôle de la présence d'armes ou de tout matériel connexe se trouvant au Darfour en violation de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs et des mesures imposées aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité</p>	Non	<p>Le personnel concerné n'a pas été mis à la disposition de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) au cours de la période considérée. La MINUAD a continué de fournir un soutien et une aide logistiques aux visites effectuées par les membres du Groupe d'experts, nommés par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 b) de la résolution 1591 (2005), pour superviser l'application des mesures imposées aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité et en rendre compte.</p>
<p>32 850 jours-homme pour une évaluation conjointe, du point de vue pratique et sécuritaire,</p>	Non	<p>Les dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'étaient pas opérationnelles, le plan de</p>

des sites potentiels de désarmement et de démobilisation, en collaboration avec des représentants de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et de ses organes subsidiaires et des représentants des forces engagées dans le conflit (90 hommes pendant 365 jours, à raison de 30 hommes par secteur dans les 3 secteurs)

Présidence du Comité de coordination logistique, chargé de superviser et de coordonner l'appui logistique apporté aux forces des mouvements et d'en rendre compte à la Commission du cessez-le-feu

164 250 jours-homme pour surveiller le regroupement des combattants, protéger les sites de désarmement et de démobilisation, faciliter le désarmement des mouvements, le stockage des armes et assurer la destruction des armes et des munitions (450 hommes pendant 365 jours, à raison de 30 hommes par site dans 5 sites de chacun des 3 secteurs)

13 140 jours-homme pour faciliter et vérifier le désarmement de toutes les milices armées et suivre et vérifier le redéploiement des armes de longue portée (36 hommes pendant 365 jours)

10 950 jours-homme pour apporter un appui logistique non militaire aux forces des mouvements, notamment pour escorter les convois d'approvisionnement reliant les dépôts aux points et centres de distribution, conformément aux recommandations de la Commission du cessez-le-feu et en concertation avec le Comité de coordination logistique (30 hommes pendant 365 jours)

Prestation de conseils aux bureaux de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, des autorités compétentes désignées par les accords de paix ultérieurs et de ses organes subsidiaires dans les États concernant la distribution de kits de réinsertion et d'indemnités de transition, parallèlement à la mise en œuvre des programmes

désarmement, démobilisation et réintégration n'ayant pas été adopté.

Non Le Comité de coordination logistique n'a pas été mis sur pied, la Commission du cessez-le-feu n'étant pas opérationnelle.

Un appui logistique a été apporté au programme de désarmement, démobilisation et réintégration des enfants, ainsi qu'à l'opération de démobilisation (voir 2.2.3) conduite par le Gouvernement du Soudan.

990 Jours-homme pour assurer sécurité et protection dans le cadre de la libération de 957 enfants associés à divers mouvements.

Le nombre inférieur aux prévisions est dû au fait que le programme de désarmement, démobilisation et réintégration n'était pas opérationnel.

Non Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration n'était pas opérationnel.

Non Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration n'était pas opérationnel. La Commission du cessez-le-feu ne l'était pas non plus.

Un appui logistique a été apporté au programme de désarmement, démobilisation et réintégration des enfants et à l'opération de démobilisation conduite par le Gouvernement du Soudan (voir 2.2.3). Cet appui comprenait la fourniture d'eau, de moyens de transport, de tentes et de services médicaux.

Non La Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'était pas opérationnelle.

Des conseils ont été donnés à la Commission du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration du Nord-Soudan pour la mise en œuvre de l'opération de démobilisation.

de réintégration à court terme, notamment aux fins de la formation professionnelle, la scolarisation, l'alphabétisation et l'orientation professionnelle de 4 700 ex-combattants

Prestation de conseils aux institutions nationales ou darfouriennes compétentes aux fins de la mise en œuvre des initiatives civiles et locales de maîtrise des armements

Prestation de conseils et d'un appui logistique à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et aux autorités compétentes désignées par les accords de paix ultérieurs, en collaboration avec l'UNICEF, pour identifier, vérifier et libérer les enfants, rechercher leur famille, les réunir avec elle et en faciliter la réinsertion

Collecte et recensement des armes et munitions remises de plein gré par des individus armés, aide aux autorités compétentes du Darfour ou aux collectivités locales concernées aux fins de l'élaboration d'un programme de réorientation de ces individus

Conduite de trois séminaires sur le renforcement des capacités à l'intention de 100 membres de certaines organisations de la société civile pour les former en tant que partenaires opérationnels aux fins de la réintégration des bénéficiaires visés dans des domaines tels que la formation professionnelle et l'alphabétisation

Formation d'observateurs nationaux du Gouvernement soudanais pour la protection des enfants, en particulier s'agissant des enfants associés aux forces armées et aux groupes armés au Darfour, pour les rendre mieux à même de mener des enquêtes sur les violations du cessez-le-feu liées à la situation des enfants dans le conflit armé

Un conseil technique a été fourni à Al-Fasher et à Nyala pour la planification de la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration des enfants, grâce à des réunions de coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres parties.

Oui Une prestation de conseils a été apportée au Ministre des affaires sociales et Chef de l'administration communautaire du Sultanat de Dar Girmir (secteur sud) sur le démarrage prochain d'un programme de désarmement au niveau local.

Non La Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'était pas opérationnelle.

Des conseils et une assistance logistique ont été fournis pour la libération de 957 enfants associés à divers mouvements. Cette assistance comprenait la fourniture d'escortes pour la sécurité, d'exams médicaux, de conseils en matière de prévention et traitement du VIH/sida, de tentes, d'eau, de générateurs, de moyens de transport et de blocs sanitaires.

Non La collecte et le recensement d'armes et de munitions n'ont pas été effectués, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration n'étant pas opérationnel.

Non Les séminaires n'ont pas eu lieu en raison d'un retard dans la signature du Programme de soutien préparatoire du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Non La formation n'a pas été effectuée en raison de retards dans le recrutement de personnel chargé de la protection des enfants.

Prestation, en coopération avec la MINUS et l'UNICEF, de conseils à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration concernant la démobilisation et la réintégration des enfants associés au conflit armé

Oui Un conseil technique a été fourni à la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration du Nord-Soudan pour le programme de DDR des enfants associés à divers mouvements dans l'ouest du Darfour.

Réalisation escomptée 2.3 : Réforme de certaines institutions de sécurité conformément aux arrangements finals en matière de sécurité de l'Accord de paix pour le Darfour et de tout accord complémentaire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.3.1 Intégration des ex-combattants, notamment des femmes, dans les forces armées soudanaises (2007/08 : 0; 2008/09 : 1 000, dont 5 % de femmes; 2009/10 : 1 500, dont 10 % de femmes), la police et les autres institutions de sécurité du Gouvernement soudanais (2007/08 : 0; 2008/09 : 500, dont 25 femmes; 2009/10 : 500, dont 25 femmes)

Le plan de désarmement, de démobilisation, et de réintégration pour le Darfour n'a pas été adopté faute de progrès dans les négociations en vue de parvenir à un accord de paix sans exclusive au Darfour.

2.3.2 Adoption par le Gouvernement soudanais de lois ou d'un plan de réforme de certaines institutions de sécurité qui tiennent compte des principes de la proportionnalité, de la représentation équilibrée de tous les groupes, de l'impartialité et du professionnalisme de l'administration, du contrôle civil et de la responsabilité juridique et du service public pour toutes les communautés

Ces lois et ce plan de réforme n'ont pas été adoptés en raison de la lenteur du processus législatif.

Produits prévus

*Achevés
(nombre ou
oui/non)*

Observations

Prestation de conseils à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour concernant l'élaboration et la coordination de stratégies pour mettre en œuvre des mesures de réforme des forces de sécurité et créer des unités militaires intégrées

Non Aucun conseil n'a été dispensé, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'étant pas opérationnelle.

Prestation de conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et au Gouvernement soudanais sur la mise en œuvre des mesures de réforme des institutions de sécurité proposées par la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour

Non Aucun conseil n'a été prodigué, la MINUAD ne participant pas aux réunions de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour sur les mesures de réforme des institutions de sécurité.

Prestation de conseils à l'Équipe consultative pour la sécurité concernant l'appui à l'intégration des ex-combattants et à la réorganisation de certaines institutions de sécurité

Non Aucun conseil n'a été donné, l'Équipe consultative pour la sécurité n'ayant pas été créée.

Prestation de conseils au Comité technique d'intégration concernant l'élaboration d'un plan d'intégration des ex-combattants	Non Aucun conseil n'a été donné, le Comité technique d'intégration n'ayant pas été établi.
Prestation de conseils aux autorités de police soudanaises, à l'occasion de réunions mensuelles, sur les procédures de réintégration et d'agrément d'ex-combattants au sein de la police soudanaise, et formation et intégration dans la police soudanaise de 500 ex-combattants	Non Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration n'était pas opérationnel. Par conséquent, aucune réunion mensuelle ne s'est tenue et aucun conseil supplémentaire n'a été fourni étant donné que les procédures de réintégration et d'agrément d'ex-combattants au sein de la Police nationale soudanaise n'avaient pas été établies.
Prestation de conseils aux institutions régionales et transitoires de sécurité du Darfour sur les questions d'égalité des sexes et la réforme du secteur de la sécurité	Non Aucun conseil n'a été donné, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour n'étant pas opérationnelle. La Commission de désarmement, démobilisation et réintégration du Nord-Soudan est actuellement le seul organe gouvernemental opérationnel et permanent qui ait compétence dans la coordination des activités de DDR au Darfour.

Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme

45. Pendant la période considérée, la MINUAD a axé ses activités sur l'établissement d'une fonction publique locale transparente, responsable et accessible à tous; le règlement des différends fonciers; le transfert de ressources du Gouvernement soudanais vers les trois États du Darfour; et la mise en place des lois et institutions pertinentes. Elle s'est employée à favoriser l'incorporation du droit coutumier dans le système juridique du Darfour, en tenant compte des lois et pratiques internationales, et à promouvoir la protection des droits de l'homme au Darfour.

46. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies (et, en particulier, le PNUD) et les parties intéressées aux niveaux local et international, la MINUAD a continué, à l'occasion de réunions consultatives avec l'administration pénitentiaire, les autorités judiciaires, les magistrats du parquet et l'ordre des avocats d'appuyer le renforcement des capacités des personnels pénitentiaire et judiciaire et d'encourager la modernisation des infrastructures et la fourniture de matériel et de mobilier de bureau en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail dans les prisons du Darfour. En février 2010, la MINUAD et le Gouvernement soudanais ont signé un mémorandum d'accord et un plan d'action conjoint qui ont débouché sur la création du Comité pour l'amélioration des prisons. Plusieurs réunions ont été tenues avec l'ordre des avocats, le parquet et d'autres parties intéressées dans les trois États du Darfour pour débattre du rétablissement des services judiciaires dans les tribunaux fermés en raison du conflit, de la création de tribunaux itinérants dans certaines localités et du renforcement des moyens des juges qui siègent dans les tribunaux officiels et les tribunaux traditionnels. Ces réunions ont conduit à l'ouverture de bureaux d'aide juridictionnelle parrainés par le PNUD dans les prisons centrales du Darfour-Sud et du Darfour-Nord et au lancement d'un programme d'aide juridictionnelle à l'intention des détenus de la prison d'Ardamata (Darfour-Ouest), ainsi qu'à la fourniture de matériel de bureau de base et à la mise en place d'un

système permettant de suivre les affaires, d'établir des rapports et de produire des statistiques sur l'octroi de l'aide juridictionnelle et les dispositions et conditions applicables en la matière. Des tribunaux itinérants ont été établis à certains endroits, notamment Al Salam, Greida et Abularinka (secteur sud). En collaboration avec le PNUD, la MINUAD a dispensé une formation à des juges et des procureurs afin de renforcer leurs capacités de poursuivre les auteurs d'actes de violence sexuelle et sexiste conformément au Code de procédure pénale soudanais et au droit international.

47. La MINUAD a achevé l'élaboration du plan de réforme et de restructuration (2009-2011) de la police soudanaise et organisé 38 réunions des comités de sécurité dans les trois États du Darfour en vue de faciliter cette restructuration. Huit comités de sécurité ont été formés avec la police soudanaise, dont un dans chaque État et cinq dans des bases d'opérations, et trois autres ont été créés avec la police des mouvements (un dans chaque secteur). Afin d'améliorer la coordination et la communication entre les deux institutions, un agent de la police soudanaise a été affecté au commissariat central dans chacun des trois États et nommé coordonnateur de la police soudanaise auprès de la MINUAD; un accord a été conclu en application duquel des agents de la police soudanaise et des membres de la MINUAD travailleront côte à côte dans chacun des trois États et à Zalingei. La police de la MINUAD a continué de prodiguer des conseils aux unités de police dont elle partageait les bureaux, à savoir les unités spécialisées dans la protection de l'enfance et de la famille à El Geneina et Al-Fasher et l'unité de prévention du crime à Al-Fasher. La MINUAD a entrepris la construction de quatre centres de formation de la police nationale soudanaise, où elle travaillera côte à côte avec cette dernière en attendant l'établissement de principes directeurs concernant le partage de locaux et leur soumission à la police soudanaise pour approbation. L'installation prévue de cellules chargées des affaires féminines dans six postes de la police soudanaise au Darfour-Sud n'a pas pu être menée à bien en raison de restrictions budgétaires. Des propositions concernant la création de pareilles cellules ont toutefois été soumises à différents donateurs en vue d'obtenir leur appui financier.

48. De surcroît, la MINUAD a organisé des programmes de formation à l'intention de la police soudanaise en vue de renforcer ses capacités. Avec le concours du PNUD, elle a notamment dispensé une formation à la sécurité des élections à 9 651 policiers et une formation aux techniques de contrôle des foules à 290 autres. Des démarches ont été entamées en vue de l'ouverture de quatre centres de formation de la police nationale, qui devraient être opérationnels d'ici à l'établissement du prochain rapport. Afin de réduire le taux élevé de criminalité et le nombre de viols commis dans les camps de personnes déplacées, la composante police de la MINUAD a mis sur pied une unité chargée des enquêtes spéciales et de la prévention du crime qui a pour mission de conseiller le Gouvernement soudanais et de l'aider à lutter contre pareilles infractions; par ailleurs, elle a mené des campagnes plus intenses de sensibilisation aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes. Ces activités se sont traduites par une augmentation de 12,8 % du nombre d'actes de violence sexuelle et sexiste signalés par les victimes (159 cas en 2009/10 contre 141 en 2008/09) et une réduction de 45 % du nombre d'infractions signalées dans les camps de déplacés (3 139 cas en 2009/10 contre 5 724 en 2008/09).

49. L'Opération a resserré ses liens de coopération avec les associations féminines et multiplié les réunions consultatives avec elles dans les trois États du Darfour,

rencontrant notamment des femmes parlementaires, des représentantes de l'administration autochtone et des femmes chef de file des personnes déplacées. Les débats se sont concentrés sur la transparence des institutions de gouvernance et la possibilité pour tout un chacun d'y participer. La MINUAD a également tenu des réunions avec le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour et le Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour en vue de trouver des moyens d'améliorer la coopération en ce qui concerne le choix des projets à mener dans les domaines prioritaires et leur financement. L'Opération a engagé un dialogue avec la Commission des terres et la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour et fourni un appui logistique en vue de la collecte d'informations sur l'occupation des sols, de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'analyse des données relatives à l'occupation des sols et au régime foncier et de l'organisation de 16 ateliers consacrés à l'occupation des sols dans des localités choisies. Douze autres réunions spéciales ont été organisées avec la Commission des terres pour examiner des questions relatives au régime foncier. La Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour a toutefois manqué des ressources nécessaires pour traiter les demandes relatives au droit de propriété. Grâce aux réunions tenues avec des groupes de jeunes, un forum de la jeunesse a été organisé au Darfour-Sud pour encourager des échanges de vues périodiques sur les préoccupations des jeunes, tant dans les camps de déplacés qu'au sein de la communauté d'accueil. En juin, l'Opération a organisé deux ateliers de trois jours, l'un consacré à la transversalisation et à l'analyse de la problématique hommes-femmes, dont ont bénéficié 66 membres du personnel de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, et l'autre sur le thème du règlement des conflits et de la coexistence pacifique, qui a réuni 125 personnes. Parmi les participants se trouvaient des responsables de l'administration autochtone, des représentants d'associations féminines et de groupes de jeunes, des chefs religieux, des responsables des autorités locales et des membres des services de sécurité nationaux. La MINUAD a en outre organisé à l'intention de 678 membres d'organisations de la société civile du Darfour des ateliers consacrés au rôle joué par la société civile dans le processus démocratique.

Réalisation escomptée 3.1 : Gouvernance efficace et ouverte à tous par les autorités nationales et locales du Darfour

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 10 % des postes de la fonction publique nationale sont occupés par des fonctionnaires du Darfour, conformément aux dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs (2007/08 : chiffres non communiqués; 2008/09 : 10 %; 2009/10 : 10 %)

La Commission de la fonction publique n'a pas été établie, contrairement à ce qui était prévu par l'Accord de paix du Darfour. Aucune information n'est disponible concernant le pourcentage de postes de la fonction publique nationale occupés par des fonctionnaires du Darfour.

3.1.2 Conclusion d'un accord entre les parties concernant le partage des richesses, conformément aux dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, notamment pour ce qui est du transfert complet de fonds fédéraux vers les États

Aucune information n'est disponible sur d'éventuels accords conclus concernant le partage des richesses conformément aux dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour ou des accords ultérieurs.

3.1.3 Augmentation du pourcentage de femmes du Darfour dans les institutions publiques nationales et celles des États (2007/08 : 7 % au niveau national et 10 % au niveau des États; 2008/09 : 15 %; 2009/10 : 25 %)	<p>25 % des membres des assemblées législatives des trois États du Darfour sont des femmes.</p> <p>Dans l'ensemble du Darfour, les femmes représentent 10 % des membres du Conseil des ministres des États, 34 % des conseillers wali et 18 % des commissaires aux affaires présidentielles; aucune femme n'est commissaire municipal.</p> <p>Au niveau des États, le pourcentage de postes clefs occupés par des femmes au sein des instances élues est de 11 % dans le Darfour-Nord, 15 % dans le Darfour-Sud et 16 % dans le Darfour-Ouest.</p>
--	--

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Prestation de conseils aux parties et à la société civile et suivi de l'établissement au Darfour d'une fonction publique locale transparente, responsable et ouverte à tous, du renforcement des institutions publiques et de l'adoption des lois afférentes, notamment lors de débats tenus par les assemblées régionales et celles des États dans le cadre de réunions mensuelles	Oui	33 réunions ordinaires ou spéciales et des forums ont été organisés dans différentes régions, d'une part avec des associations féminines et des groupes de jeunes à propos de la transparence et de la participation de tous et, d'autre part, avec les commissaires municipaux, pour examiner la question du rétablissement de l'autorité des États.
Prestation de conseils aux donateurs et au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour concernant les décaissements et définition des priorités lors de réunions mensuelles	Oui	14 réunions ont été tenues en vue de définir les projets à mener, de prévoir leur financement et de trouver les moyens d'améliorer la coopération concernant le choix des initiatives dans les domaines prioritaires.
Prestation de conseils aux commissions foncières des États du Darfour, à l'occasion de réunions mensuelles, afin de régler les questions de l'occupation des sols et du régime foncier dans le contexte de l'Accord de paix pour le Darfour, y compris les questions relatives aux droits fonciers traditionnels et historiques tels que ceux qui concernent les terres tribales (<i>hawakeer</i>) et les routes de migration; intervention auprès de la Commission foncière nationale afin qu'elle prenne les mesures qui s'imposent; et examen de la gestion de l'utilisation des sols et des processus de mise en valeur des ressources naturelles en tenant compte des droits des femmes	Oui	<p>Des conseils ont été fournis à l'occasion de 48 réunions et ateliers consacrés aux questions relatives au régime foncier, aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes et destinés à resserrer les liens de la coopération avec la Commission.</p> <p>Un appui logistique a été fourni pour permettre la collecte d'informations sur l'utilisation des sols et l'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'analyse des données relatives à l'utilisation des sols et au régime foncier.</p> <p>De surcroît, 2 missions ont été menées conjointement avec la Commission foncière du Darfour en vue de suivre le déroulement de l'enquête sur les normes et coutumes régissant l'utilisation des sols au Darfour et de rendre compte de ses résultats.</p>

<p>Prestation de conseils à la Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières afin de garantir la péréquation de l'impôt au Darfour, à l'occasion de réunions mensuelles</p>	<p>Non Faute de fonds suffisants et d'un mandat clairement établi, la Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières n'était pas opérationnelle pendant la période considérée.</p>
<p>Facilitation du dialogue entre les collectivités locales, l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, les conseils législatifs et les gouvernements des États au sujet de la planification et de l'établissement des budgets, notamment grâce au calcul des ressources budgétaires nécessaires et à l'animation de réunions mensuelles avec des représentants des autorités locales sur l'établissement de budgets, en tenant compte de la question de l'égalité des sexes</p>	<p>Oui Pour faciliter le dialogue et la planification, la MINUAD a établi une matrice récapitulant les institutions de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et leurs mandats. Celle-ci permet de recueillir et de mettre à jour des informations fiables sur les rôles, préoccupations et perspectives de différents groupes et structures fonctionnant au niveau national et leur interdépendance avec les organismes des États.</p>
<p>Prestation de conseils à la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour en vue de définir les priorités aux fins de la création et de la mise en service, en milieu urbain et rural, de comités d'examen des droits fonciers chargés de régler les différends liés au processus de rapatriement, et de coordonner les travaux de ces comités et ceux de la Commission foncière du Darfour</p>	<p>Non Faute de moyens suffisants pour s'acquitter de ses fonctions, la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour n'a examiné aucune demande concernant les droits fonciers.</p> <p>7 réunions ont été organisées avec la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour au niveau national et au niveau des États en vue de fournir des conseils et une assistance technique concernant les questions de réinstallation, notamment le forage de puits artésiens dans les zones de retour potentiel.</p>
<p>Prestation de conseils à la Commission d'indemnisation des personnes touchées par la guerre au Darfour afin de définir les priorités en matière d'indemnisation (en espèces ou en nature) des personnes et des collectivités</p>	<p>Oui Des réunions mensuelles ont été tenues avec la Commission d'indemnisation au niveau national et au niveau des États afin de fournir des conseils, de déterminer quels domaines nécessitaient un appui et une coopération et d'analyser les enseignements tirés de l'expérience d'autres pays.</p>
<p>Participation aux préparatifs précédant la reprise des travaux de la Mission d'évaluation conjointe au Darfour</p>	<p>Non Vu la situation politique et les conditions de sécurité, les travaux de la Mission d'évaluation conjointe au Darfour sont suspendus depuis 2006.</p>
<p>Facilitation de la participation des organisations de la société civile à l'application de l'Accord de paix pour le Darfour grâce à des réunions régulières sur les questions en suspens auxquelles sont conviés des représentants de la société civile, les partis politiques, le Gouvernement et d'autres acteurs au Darfour, et médiation entre les parties en cas de différends sur l'interprétation de l'Accord</p>	<p>Oui 25 réunions et ateliers ont été organisés sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'intégration de leurs besoins particuliers dans les initiatives de paix; la participation des syndicats au processus de paix; la transparence des élections; et l'organisation d'une deuxième conférence de Doha pour la société civile</p> <p>Grâce à des réunions avec des groupes de jeunes, un forum de la jeunesse a été organisé</p>

<p>Apport de conseils à l’Autorité régionale de transition pour le Darfour sur l’élaboration et la mise en œuvre de politiques, plans et activités de transversalisation de la problématique hommes-femmes, notamment grâce à 8 ateliers organisés à Al-Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei</p>	<p>au Darfour-Sud pour faciliter la tenue de débats sur les préoccupations des jeunes, tant dans les camps de déplacés qu’au sein de la communauté d’accueil.</p> <p>1 Atelier organisé à l’intention de 66 personnes sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes et l’analyse des questions y relatives</p> <p>Ce chiffre plus bas que prévu s’explique par le fait que les responsables de l’Autorité régionale de transition pour le Darfour ont subordonné la tenue des ateliers à l’obtention préalable d’éclaircissements sur le rôle de la MINUAD dans la mise en œuvre de l’Accord de paix pour le Darfour.</p>
<p>En collaboration avec l’Autorité régionale de transition pour le Darfour et les représentants des autorités locales, organisation dans les trois États du Darfour de 10 ateliers sur les rôles respectifs des organisations de la société civile et des chefs traditionnels dans les régimes démocratiques à l’intention des organisations de la société civile, notamment les partis politiques, les associations de femmes et de citoyens, les organisations ethniques et religieuses, les personnes déplacées, les syndicats, les universitaires et les membres des autorités locales</p>	<p>12 Ateliers organisés sur les thèmes du règlement des conflits et de la coexistence pacifique et du rôle de la société civile dans les processus démocratiques. 803 personnes y ont participé, dont des responsables de l’administration autochtone, des représentants d’associations de femmes et de groupes de jeunes, des chefs religieux, des responsables des autorités locales, des membres des services de sécurité nationaux et des représentants d’organisations de la société civile.</p>
<p>En collaboration avec le PNUD, organisation de 6 ateliers sur la bonne gouvernance en vue de former le personnel des institutions nationales et des organisations de la société civile</p>	<p>7 Ateliers organisés à l’intention des représentants des autorités locales et des organisations de la société civile sur la participation constructive au processus de paix et les questions de transparence et de responsabilité</p>
<p>Suivi de la représentation et de la participation des femmes dans tous les processus et structures de gouvernance au Darfour grâce à la tenue de réunions mensuelles avec les parties intéressées aux niveaux national et international, et établissement de rapports trimestriels à ce sujet</p>	<p>Non Il n’y a pas encore de suivi ni de rapports réguliers. La question de la représentation des femmes dans les institutions de gouvernance a néanmoins été examinée durant les réunions mensuelles avec le Comité d’État et le Comité pour l’égalité des sexes chargés de l’application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.</p> <p>Par ailleurs, 5 réunions ont été convoquées avec les parties intéressées en vue d’achever la mise au point de méthodes de recherche et de stratégies de collecte de données dans différents ministères et départements et d’examiner le niveau de représentation des femmes au sein de l’Autorité de transition.</p>

Réalisation escomptée 3.2 : Établissement de l'état de droit au Darfour, notamment grâce à la restructuration de la police locale et du système pénitentiaire et à la constitution d'un pouvoir judiciaire indépendant

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

3.2.1 Ratification, par les assemblées législatives nationale et locales, d'un plan stratégique à long terme pour la réforme et la restructuration de la police et des systèmes judiciaire et pénitentiaire au Darfour

Le plan stratégique à long terme n'a pas été établi ni présenté aux assemblées législatives nationale et locales car les négociations en vue d'un accord de paix inclusif au Darfour n'ont pas avancé.

3.2.2 Les tribunaux itinérants commencent à entendre des affaires dans les 3 États du Darfour

Des tribunaux itinérants ont été établis dans le secteur sud (à Al Salam en 2008 et à Creida et Abularinka en 2010). Les conditions de sécurité tendues ont cependant empêché la création de pareils tribunaux dans les secteurs nord et ouest. Dans le secteur nord, l'accent a été mis sur la création de tribunaux permanents.

*Produits prévus**Produit(s)**exécuté(s) :**oui/non**ou nombre**Observations*

Dans le cadre de réunions mensuelles, prestation de conseils aux directeurs généraux de l'administration pénitentiaire des 3 États du Darfour sur la réforme du système pénitentiaire, notamment la mise en œuvre d'un plan stratégique de renforcement des capacités, la mise en place d'un contrôle préalable au recrutement du personnel et la création d'une base de données sur les détenus

Oui 40 réunions ont été tenues avec les directeurs généraux dans les 3 États en vue de cerner les lacunes, les problèmes stratégiques et l'appui nécessaire en ce qui concerne la réforme du système pénitentiaire ainsi que d'examiner les besoins du personnel en matière de renforcement des capacités, les services consultatifs et le mentorat à fournir aux autorités pénitentiaires, l'appui à apporter aux activités de surveillance, la mise en place d'un programme de formation professionnelle pour les détenus et l'instauration d'un dispositif de coopération avec les équipes de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales en vue de soutenir les projets relatifs à l'administration pénitentiaire et de faciliter l'accès aux prisons.

Prestation de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, aux directeurs des prisons des 3 États du Darfour concernant la constitution de comités d'amélioration des prisons chargés de superviser les programmes de renforcement du système carcéral

Oui Les conseils fournis lors des réunions mensuelles ont débouché sur la signature, le 21 février 2010, d'un mémorandum d'accord entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais, puis sur la création, le 30 mars 2010, du Comité d'amélioration des prisons.

Un plan d'action conjoint a été adopté le 23 juin 2010 dans le cadre de l'application du mémorandum d'accord.

Organisation de réunions mensuelles avec les autorités pénitentiaires dans les 3 États du Darfour au sujet de l'administration des prisons

Oui 71 réunions ont été tenues avec les directeurs des établissements pénitentiaires du Darfour-Nord; 63 avec ceux du Darfour-Sud et 70 avec ceux du Darfour-Ouest. Les débats ont principalement porté sur les sujets suivants : la fourniture de services consultatifs et d'un mentorat aux autorités pénitentiaires, la mise en œuvre de programmes, projets et activités avec l'appui de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies; la formation et le renforcement des capacités du personnel; l'organisation de programmes de formation professionnelle pour les détenus; et les soins de santé reçus par ces derniers.

Réunions mensuelles avec des organisations non gouvernementales, les organismes des Nations Unies et les donateurs à propos de l'appui aux programmes et aux activités en milieu carcéral au Darfour afin de renforcer la collaboration avec ces partenaires

Oui Plusieurs réunions ont été tenues avec des organisations non gouvernementales internationales, l'équipe de pays des Nations Unies et les institutions et organismes des États : 50 dans le Darfour-Nord, 80 dans le Darfour-Ouest et 45 dans le Darfour-Sud. Les débats ont principalement porté sur les sujets suivants : le financement de l'amélioration de l'infrastructure carcérale; la formation et le renforcement des capacités et la fourniture de matériel et de mobilier de bureau; l'amélioration des conditions générales de détention; et la mise en place d'un programme de formation professionnelle à l'intention des détenus pour leur permettre de démarrer une activité agricole en prison.

Organisation de 2 programmes de formation aux fonctions pénitentiaires de base à l'intention des gardiens de prison dans chaque État du Darfour

Oui 6 programmes de formation ont été organisés dans chacun des 3 secteurs sur les fonctions pénitentiaires de base et les aspects de l'administration pénitentiaire relatifs aux droits de l'homme.

Mise en œuvre dans chaque État du Darfour de 2 projets à effet rapide visant à abolir les conditions de détention qui mettent en danger la vie des détenus

Non Construction d'un réservoir d'eau souterrain dans le Darfour-Ouest (à la prison de Zalingei)
Ce résultat en deçà des prévisions s'explique par un retard dans le déblocage des fonds.

Organisation de 1 atelier sur le renforcement du système pénitentiaire à l'intention de représentants des administrations pénitentiaires locales dans chaque État du Darfour

Oui 4 ateliers de formation ont été organisés dans le Darfour-Nord et le Darfour-Ouest.

Réunions hebdomadaires avec la direction des forces de l'ordre locales en vue de constituer des comités techniques visant à faciliter la restructuration des services de police au Darfour

Oui Les 56 comités de sécurité établis ont tenu des réunions sur la sécurité dans les camps de personnes déplacées auxquelles ont participé le Gouvernement soudanais et la police des mouvements.

<p>Prestation de conseils sur la restructuration de la police locale conformément aux normes internationalement reconnues, au moyen du détachement de membres de la MINUAD auprès de 45 chefs de police</p>	<p>Un accord a été conclu en vue de détacher 2 ou 3 agents de la police nationale soudanaise auprès de la MINUAD dans chacun des 3 États et à Zalingei.</p>
<p>Prestation de conseils aux institutions judiciaires et aux organisations d'aide juridictionnelle sur la fourniture de services juridiques, au moyen des réunions mensuelles</p>	<p>Non La police de la MINUAD a continué de prodiguer des conseils aux unités de police aux côtés desquelles elle a travaillé, à savoir les unités spécialisées dans la protection de l'enfance et de la famille à El Geneina et Al-Fasher et l'unité de prévention du crime à Al-Fasher.</p> <p>Des directives sur les détachements ont été élaborées et soumises à l'approbation de la police soudanaise.</p> <p>Ce résultat est inférieur aux attentes car les conditions de sécurité n'ont pas permis de travailler côte à côte dans les autres postes de police.</p>
<p>Prestation de conseils aux juges et procureurs sur la réforme du système juridique dans l'ensemble du Darfour, grâce à des réunions mensuelles</p>	<p>62 Réunions ont été tenues avec l'ordre des avocats, le parquet, le PNUD et d'autres parties intéressées, dans les 3 secteurs du Darfour, sur la généralisation de l'aide juridictionnelle, ses modalités et son efficacité au Darfour; la nomination de conseils de l'accusation à la défense des accusés; l'admission des accusés au pénal au bénéfice de l'aide juridictionnelle; et le financement et l'octroi de cette aide.</p> <p>82 Réunions ont été tenues avec le Procureur général et les présidents de tribunaux dans tous les secteurs pour débattre du rétablissement des services judiciaires dans les tribunaux fermés à cause du conflit, de l'ouverture de tribunaux itinérants dans certains camps de déplacés et localités et du renforcement des moyens des juges qui siègent dans les tribunaux officiels et les tribunaux traditionnels.</p> <p>Des avis ont également été fournis concernant les divergences entre le droit appliqué par les tribunaux communautaires et les garanties d'équité des procès consacrées par les normes internationales en matière de droits de l'homme et concernant le fait qu'il est inacceptable que, dans certaines affaires, les juges fassent aussi office de procureurs.</p>

Mobilisation de ressources extrabudgétaires en vue de moderniser les locaux de garde à vue de la police pour les rendre conformes aux normes internationales de base	<p>Non Les consultations avec les organismes des Nations Unies et d'autres donateurs ont progressé, mais aucun bailleur de fonds ne s'est manifesté.</p> <p>Les évaluations des locaux de garde à vue de la police sont en cours et en sont à différents états d'avancement.</p>
Appui au renforcement des capacités et à la sensibilisation de la police et du personnel pénitentiaire soudanais en matière de violence sexiste grâce à : 8 stages de formation des formateurs sur le thème de la violence sexiste à l'intention du personnel pénitentiaire; 4 ateliers sur les droits de l'homme et les techniques d'accompagnement psychologique des victimes de violence sexuelle ou sexiste à l'intention des policières; et 8 ateliers sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes à l'intention des agents de la police soudanaise et du personnel pénitentiaire	<p>Non Aucun stage de formation n'a été organisé spécifiquement à l'intention des policières. 27 recrues féminines de la police nationale soudanaise ont toutefois participé aux séances de formation sur la violence sexuelle et sexiste et les droits de l'homme.</p>
Conjointement avec la police nationale soudanaise et les attachés de liaison de la police des mouvements, création au sein de la police de proximité de 100 cellules chargées des affaires féminines et exclusivement composées de femmes	<p>Non Des cellules chargées des affaires féminines devraient être installées dans 6 postes de police du secteur sud; des propositions à cet effet ont été établies et présentées à différents donateurs en vue d'obtenir les ressources financières nécessaires.</p>
Organisation de stages de formation à l'intention de la police soudanaise, dont : 6 sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et les questions d'égalité des sexes; 3 sur la protection des lieux du crime; 12 sur le maniement de l'outil informatique; 24 sur les enquêtes criminelles; 9 sur la détention et le traitement des suspects; et 6 sur les services de police de proximité	<p>Oui 600 agents de la police soudanaise (480 hommes et 120 femmes) ont bénéficié de stages de formation, comme suit : 2 sur les droits de l'homme et la violence sexiste; 5 sur la protection des lieux du crime; 8 sur les enquêtes criminelles; 4 sur la détention et le traitement des suspects; et 5 sur les services de police de proximité.</p> <p>Aucun stage de formation au maniement de l'outil informatique n'a été organisé faute d'ordinateurs dans les postes de police soudanais.</p> <p>Ces chiffres inférieurs aux prévisions s'expliquent par le fait qu'en mars 2010, les autorités soudanaises ont suspendu les séances de formation pour permettre aux agents de police de se préparer convenablement aux élections.</p>

<p>Organisation de stages de formation à l'intention de la police des mouvements, dont : 12 sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et l'égalité des sexes; et 12 sur les services de police de proximité</p>	<p>9 651 agents de la police soudanaise ont reçu une formation à la sécurité des élections financée par le PNUD.</p>
<p>Évaluation du secteur de la justice afin de recenser les besoins, les ressources disponibles et les lacunes et de faciliter l'élaboration d'une stratégie en matière de justice à l'usage du Ministère de la justice, du pouvoir judiciaire et des groupes de la société civile dans le contexte national du Darfour, au profit des fonctionnaires des services de maintien de l'ordre de l'État et de la société civile</p>	<p>8 Stages de formation aux droits de l'homme, à la violence sexiste et à la protection de l'enfance dispensés à 100 agents de la police soudanaise (68 hommes et 32 femmes)</p> <p>7 Stages de formation sur les services de police de proximité dispensés à 175 membres de la police de proximité (161 hommes et 14 femmes)</p> <p>Non L'évaluation n'a pas été effectuée car l'Opération ne disposait pas des compétences requises et que les mouvements de personnel ont été nombreux. À la fin de la période considérée, la procédure de recrutement d'un consultant chargé d'effectuer une évaluation approfondie du secteur judiciaire au Darfour touchait toutefois à sa fin.</p> <p>La MINUAD a mené à bien l'évaluation du système de justice pour mineurs dans le secteur ouest, repéré les lacunes qui l'entachaient et mis en œuvre des programmes pour les combler, de sorte que des stratégies d'intervention conjointe sont désormais en cours d'élaboration avec l'UNICEF.</p> <p>L'état des lieux de la justice traditionnelle, coutumière et locale a été achevé, tandis que celui du système juridique officiel dans le Darfour-Ouest est en cours d'établissement.</p> <p>Dans le secteur sud, l'évaluation a été achevée à Nyala, Edd al Fursan, Kass, Buram et Al Daein.</p>
<p>Suivi du déroulement des procès et analyse juridique des points pertinents concernant le respect du principe de la légalité en vue de proposer des réformes aux autorités judiciaires</p>	<p>Oui Des visites de suivi ont été effectuées dans les tribunaux locaux des 3 secteurs du Darfour afin de recueillir les informations nécessaires pour préparer une réforme du système juridique s'agissant du traitement des affaires de viol et de meurtre et de celles concernant des mineurs.</p> <p>Des conseils juridiques ont été fournis aux membres des services judiciaires concernés sur le déroulement des procès suivis par la MINUAD et la nécessité d'offrir une aide juridictionnelle aux accusés indigents qui se voient reprocher des crimes graves tel le meurtre.</p>

En collaboration avec le PNUD, coordination des fonds versés par les donateurs pour des projets qui favorisent le respect du principe de la légalité en promouvant la constitution d'un pouvoir judiciaire et d'un parquet indépendants et le renforcement du rôle des groupes de la société civile dans les 3 États du Darfour

Organisation de 4 ateliers de formation à l'intention des membres du parquet et des forces de police locales sur l'égalité des hommes et des femmes devant la justice et le traitement des affaires concernant des mineurs

Prestation de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, à la Commission d'indemnisation des personnes touchées par la guerre au Darfour à propos de l'établissement et de l'application de son règlement intérieur

Oui Des réunions ont été tenues avec le PNUD et UNIFEM pour examiner les domaines éventuels de coopération en vue d'établir l'état de droit au Darfour, de mettre en place un système d'aide juridictionnelle, d'organiser des ateliers de formation à l'intention des membres du parquet et des conseils de la défense et de faciliter l'organisation d'examen d'admission au barreau d'El Geneina.

2 Ateliers de formation ont été organisés en collaboration avec le PNUD, destinés aux membres du parquet et du barreau et consacrés au rôle des procureurs dans la promotion et le renforcement de l'état de droit au Darfour-Ouest et à l'élaboration de propositions à l'intention des donateurs concernant les activités à mener en ce sens.

Non La MINUAD a continué de jouer un rôle actif auprès de la Commission d'indemnisation des personnes touchées par la guerre au Darfour dans les domaines de coopération, particulièrement en ce qui concerne les personnes déplacées, y compris les femmes. Les lacunes procédurales ont été examinées, de même que la nécessité d'évaluer les compensations au Darfour.

Réalisation escomptée 3.3 : Progrès vers la promotion et la protection des droits de l'homme au Darfour

Indicateurs de succès prévus

3.3.1 Adoption par l'administration publique locale d'un cadre ou d'une stratégie de promotion et de protection des droits de l'homme (y compris la justice transitionnelle et les droits des femmes) au Darfour

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Les administrations locales des trois États du Darfour ont adopté (le 28 octobre 2009 au Darfour-Ouest, le 17 juin 2010 au Darfour-Nord et le 5 juillet 2010 au Darfour-Sud) un cadre de promotion et de protection des droits de l'homme au Darfour, y compris sur la justice transitionnelle et les droits des femmes. Le Forum des droits de l'homme au Darfour a été organisé, comme l'avait recommandé le Groupe d'experts sur le Darfour, en vue d'examiner certaines préoccupations en matière de droits de l'homme et de réfléchir aux moyens de lutter contre l'impunité au Darfour; il a tenu sa troisième réunion le 9 février 2010 à Al-Fasher.

Des sous-forums visant à définir des cadres de promotion et de protection à l'échelle des États ont été mis sur pied dans chaque État du Darfour. Pendant la période considérée, le sous-forum du Darfour-Ouest, pleinement opérationnel, s'est réuni à six reprises. Les sous-forums du Darfour-Nord et du Darfour-Sud ont été créés par décret mais ne se sont pas encore réunis.

Le Comité de lutte contre la violence à l'égard des femmes du Darfour-Ouest, remis sur pied, a élaboré un projet de plan de travail.

3.3.2 Promulgation, par les parties et les assemblées législatives des États, de lois conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Objectif atteint. Dans le Darfour-Nord, la loi d'État de 2009 sur l'enfance a été adoptée le 29 décembre 2009, en conformité avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

La loi d'État du Darfour-Ouest sur l'enfance a été révisée, amendée et signée en juillet 2010.

3.3.3 Augmentation du nombre d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme menées par le Gouvernement du Soudan (2007/08 : 50; 2008/09 : 75; 2009/10 : 100)

45 affaires de violations des droits de l'homme ont été consignées, signalées et classées après enquête. Au Darfour-Ouest, 5 affaires ont fait l'objet d'un procès.

La baisse du nombre d'enquêtes par rapport à l'année précédente s'explique par la réduction du nombre de missions d'enquête et les restrictions d'accès imposées pour des raisons de sécurité.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Suivi de la situation des droits de l'homme au Darfour et établissement de rapports à ce sujet, notamment grâce à la conduite de 8 missions de suivi par mois par chaque bureau régional ou sous-régional et de 6 missions par mois par chaque avant-poste militaire et suivi auprès des autorités locales compétentes pour remédier aux problèmes constatés

170 Missions visant à évaluer la situation des droits de l'homme et certaines questions préoccupantes, en particulier dans les camps de déplacés, ont été conduites dans les trois États du Darfour. Ces visites ont révélé l'existence de cas signalés de violations des droits de l'homme, notamment des agressions de femmes ramassant du bois, des cas d'arrestation et de détention arbitraires de personnes déplacées, et des déplacements incontrôlés et fréquents de groupes armés

Dans le cadre du suivi avec les autorités locales, la MINUAD a notamment formulé des recommandations visant à organiser des patrouilles affectées à la protection des femmes pendant le ramassage du bois dans les camps de déplacés et des équipes de surveillance policière de proximité.

Présentation de 2 rapports sur la situation des droits de l'homme au Darfour par l'entremise du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Pour des raisons administratives et tenant à la sécurité, il n'a pas été procédé à l'envoi de spécialistes des droits de l'homme dans les avant-postes. Un grand nombre des missions prévues sur le terrain ont été annulées pour des raisons de sécurité, en particulier dans le Darfour-Ouest et le Darfour-Sud.
Visites bimestrielles des prisons et lieux de détention et suivi auprès des autorités locales compétentes pour remédier aux problèmes constatés	<p>2 Rapports ont été rédigés, l'un portant sur le respect du principe de responsabilité et l'autre sur les libertés politiques. Ils sont toujours à l'examen dans le cadre de consultations avec les différentes parties prenantes, notamment le Gouvernement soudanais et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, avant leur publication définitive.</p> <p>34 Visites de prisons et lieux de détention dans les trois États ont été effectuées.</p> <p>Des réunions de suivi tenues avec des directeurs de prison et des procureurs ont permis d'obtenir la libération de plusieurs personnes. Selon les besoins, une assistance juridique a été apportée avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement.</p>
Tenue de 10 réunions par mois avec les représentants des pouvoirs publics et des mouvements pour débattre de la promotion et de la protection des droits de l'homme	<p>171 Réunions ont été organisées avec des représentants du Gouvernement soudanais, des forces de police, des services nationaux de la sécurité et du renseignement, du système judiciaire, des pouvoirs publics des États, des partis politiques et des mouvements ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, en vue de débattre de la promotion et de la protection des droits de l'homme.</p> <p>Le chiffre est supérieur aux prévisions car des réunions ont été tenues avec des dirigeants locaux et des responsables de la sécurité lors des visites sur le terrain.</p> <p>Les discussions ont notamment porté sur l'importance de la surveillance policière de proximité, la violence sexuelle et sexiste, les arrestations et détentions arbitraires, le respect du principe de responsabilité, la liberté de mouvement et la justice.</p>
Facilitation des efforts des autorités visant à combattre l'impunité et établissement de rapports à ce sujet, notamment par un suivi des enquêtes et des procès de personnes accusées de violations graves	Oui Entre mars et juin 2010, on a enregistré 150 violations des droits de l'homme, notamment des arrestations et détentions arbitraires, des homicides, des mauvais traitements, des cas de

des droits de l'homme, en particulier d'actes de violence sexuelle et sexiste

harcèlement et des actes de violence sexuelle et sexiste (ce chiffre ne comprend pas les 45 cas visés au paragraphe 3.3.3).

Des réunions de suivi tenues avec la police et les autorités judiciaires ont mis l'accent sur la nécessité de lutter contre l'impunité, d'engager des poursuites et d'accélérer le règlement des affaires faisant l'objet d'une enquête.

Dans le cadre du processus de suivi des procès, 32 procès engagés dans le Darfour-Nord, le Darfour-Sud et le Darfour-Ouest ont fait l'objet d'un suivi, notamment l'affaire concernant trois personnes déplacées accusées d'avoir participé, le 23 mars 2009, à une embuscade tendue à un convoi militaire de la MINUAD à Nyala, au cours de laquelle un soldat de l'Opération a été tué.

Une formation spéciale a été organisée à l'intention des organes publics chargés de la sécurité sur les violations graves des droits de l'homme, notamment la violence sexuelle et sexiste.

Aide accordée aux intervenants nationaux et régionaux pour l'élaboration d'une stratégie de justice transitionnelle par la tenue de réunions régulières et de 4 ateliers à l'intention des procureurs, des juges, des avocats, des responsables de l'application des lois et de représentants de la société civile

Oui Une aide à l'élaboration d'une stratégie de justice transitionnelle a été apportée aux intervenants nationaux et régionaux par le biais de 6 ateliers (209 participants au total) portant sur la réparation ainsi que sur l'intégration des questions relatives à la justice transitionnelle au programme de l'accord de paix et au programme des consultations avec la société civile.

Conduite de 12 ateliers de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention des organisations de la société civile, des personnalités locales, des jeunes et des femmes, en vue de les familiariser notamment avec la Déclaration des droits, la Constitution nationale de transition, le droit pénal et les procédures de dépôt de plainte auprès de la police, et de les conseiller sur la façon de sensibiliser les représentants des pouvoirs publics et les mouvements afin de faire respecter les droits de l'homme

13 Ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants : élections et connaissance du Pacte international relatif aux droits civils et politiques; droit international des droits de l'homme; concepts fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, l'accent étant mis sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, à l'intention des dirigeants locaux arabes; coordination d'urgence, à l'intention de la société civile; procès équitables fondés sur les normes internationales; et assistance juridique, à l'intention des détenus.

Prestation de conseils aux comités sur la violence sexiste (au niveau des États) du Darfour dans le cadre de réunions mensuelles concernant la mise en œuvre des plans d'action du Gouvernement d'unité nationale pour l'élimination de la violence sexuelle

29 Réunions ont été tenues avec les comités d'État pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes des trois États et d'autres parties prenantes afin de renforcer les capacités des comités d'État et de leur permettre ainsi

et sexiste au Darfour, et action visant à prévenir cette violence et à intervenir, notamment par le développement des institutions

Conduite de 4 ateliers de sensibilisation, à l'intention des responsables locaux, sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Tenue, dans des camps de déplacés et de concert avec des organismes des Nations Unies, de 8 ateliers sur les méthodes de prévention de la violence sexuelle ou sexiste et les interventions en la matière axées sur les droits de l'homme

d'intervenir plus efficacement en cas d'actes de violence sexuelle et sexiste, et d'élaborer des propositions en vue de la diffusion des plans de travail des comités d'État.

Une émission de radio destinée à faire connaître les travaux du Comité d'État du Darfour-Nord a été produite, et des affiches de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste ont été publiées dans le Darfour-Sud.

Des réunions ont également été tenues avec des dirigeants des États afin de contribuer à faciliter la mise en œuvre du plan d'action national pour l'élimination de la violence sexuelle et sexiste, à l'issue desquelles des propositions visant à organiser des ateliers de planification stratégique à l'intention des membres des comités d'État et à offrir un soutien psychosocial aux victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste ont été formulées.

4 ateliers ont été organisés avec les comités d'État.

7 Ateliers sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes ont été organisés à l'intention des responsables locaux (308 participants au total) afin notamment d'élargir leurs connaissances dans les domaines suivants : les droits fondamentaux de la personne et la violence sexuelle et sexiste; les stratégies de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, y compris les mécanismes d'orientation; les services disponibles, la nécessité de consulter un médecin dans les 72 heures, et les mécanismes permettant de signaler les cas de violence sexuelle et sexiste à la police soudanaise et à la MINUAD.

12 Ateliers ont été organisés à l'intention des personnes déplacées sur les méthodes de prévention et de gestion de la violence sexuelle et sexiste axées sur les droits de l'homme, avec notamment des débats sur la discrimination, la violence sexiste et les pratiques traditionnelles dangereuses.

Les participants ont appris à orienter les victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste et à garantir la confidentialité des informations.

Tenue de 3 ateliers de formation avancée à l'intention des enquêteurs et agents de la police soudanaise sur les enquêtes menées sur les cas de violence contre les femmes

Tenue de 4 ateliers de formation, à l'intention des policiers et fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, les droits des détenus et les techniques de police démocratique (y compris orientation)

Organisation, en coopération avec des juges, procureurs, avocats, autorités pénitentiaires, organisations d'assistance judiciaire et personnalités locales, de 3 débats sur les droits de l'homme permettant de soulever les questions dans ce domaine, notamment s'agissant des droits des femmes et des détenus

Promotion des droits de l'homme au niveau local/communautaire, notamment par la création de réseaux d'associations dans les camps de déplacés et ailleurs et par la diffusion de documents sur les droits de l'homme (2 000 exemplaires de manuels et affiches) auprès des organisations de la société civile, des représentants des gouvernements et des organisations communautaires

4 Ateliers sur les droits de l'homme et les services de conseil pour les victimes de viol ont été organisés.

7 Ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants : concepts de base relatifs aux droits de l'homme; systèmes internationaux de protection des droits de l'homme (le rôle de la police dans la protection des droits de l'homme étant particulièrement mis en avant); mécanismes juridiques nationaux chargés de la protection et de la promotion des droits de l'homme (l'accent étant mis sur les principes liés à la responsabilité des supérieurs hiérarchiques, l'usage de la force, et les femmes et les forces de l'ordre); conséquences des violations des droits de l'homme commises par les forces de police; et normes de gestion des prisons.

Oui Le troisième Forum des droits de l'homme au Darfour s'est réuni le 9 février 2010.

6 réunions du sous-forum des droits de l'homme au Darfour-Ouest ont été organisées.

Le début des travaux des sous-forums pour le Darfour-Sud et le Darfour-Nord a été retardé du fait de la tenue des élections nationales en avril et des changements qu'elles ont entraînés au niveau de l'administration locale.

Oui La MINUAD a organisé un atelier d'une journée visant à aider à former et à consolider un réseau pour les droits de l'homme au sein des collectivités; produit 5 000 prospectus d'information sur les droits de l'homme, la protection des femmes et des enfants contre la violence sexuelle et sexiste, la Constitution nationale de transition du Soudan et la Déclaration des droits (droits des femmes et des enfants), ainsi que le mandat des unités de police constituées de la MINUAD; publié 2 000 calendriers 2010 sur le thème des droits de l'homme, qui mettent en image les instruments relatifs aux droits de l'homme; fondé un club des droits de l'homme dans le camp de déplacés de Shangil Tobaya, dans le Darfour-Nord; et placé 40 panneaux d'affichage dans 7 localités du Darfour-Sud.

Composante 4 : coordination de l'assistance humanitaire, relèvement et développement

50. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire à Khartoum, qui assumait également les fonctions de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire de la MINUS, a piloté pour le compte du système des Nations Unies les activités de coordination de l'assistance humanitaire, de relèvement et de développement menées au Soudan. Les activités menées par la MINUAD avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Comité de haut niveau ont été coordonnées par l'intermédiaire du Bureau de liaison pour les affaires humanitaires de l'Opération, qui a des antennes dans les trois États du Darfour. La MINUAD a continué de coordonner ses activités dans le domaine humanitaire avec celles de la communauté humanitaire, notamment en ce qui concerne la fourniture de l'assistance humanitaire, la protection des civils, le retour librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées et le VIH/sida. Elle a notamment achevé l'élaboration de projets pilotes de relèvement rapide visant à créer un climat de sécurité propice au retour librement consenti et durable des civils, en toute sécurité et dans la dignité, qui seront mis en œuvre en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires. Six réunions consultatives ont été organisées avec des représentants de la société civile, des institutions locales, des partenaires d'exécution des projets à effet rapide et des femmes dirigeantes de tous les secteurs, afin de débattre des besoins les plus pressants des rapatriés. Les discussions ont notamment porté sur les possibilités qui s'offrent aux femmes de participer aux opérations de relèvement rapide, aux projets d'activités génératrices de revenus et à l'évaluation des projets de relèvement économique rapide en vue d'accroître leur participation. L'Opération a maintenu des contacts étroits avec l'équipe de pays en participant aux réunions hebdomadaires de l'équipe de pays humanitaire tenues dans les trois États du Darfour sous la direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en participant aux réunions hebdomadaires qu'elles ont tenues à Khartoum. La MINUAD a organisé 15 réunions avec des représentants des mouvements armés, afin d'examiner et de régler certaines questions liées à l'acheminement de l'aide humanitaire et à la protection des civils. Elle a appuyé la création de la commission conjointe de vérification du Darfour, des sous-commissions chargées de la sécurité, du programme et des procédures, et des comités conjoints chargés de la sécurité publique, mécanismes fondés en décembre 2009 pour promouvoir la planification intégrée de la sécurité dans les trois États du Darfour.

51. En adoptant la nouvelle loi fédérale de 2010 sur l'enfance, le Gouvernement du Soudan a érigé en infraction la traite des enfants. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'UNICEF en particulier, la MINUAD a effectué 16 missions sur le terrain dans tout le Darfour et participé à des missions interinstitutions dans des zones du Darfour-Nord touchées par le conflit, afin de surveiller les violations commises contre des enfants, à la suite d'informations faisant état de combats entre les forces gouvernementales et les mouvements armés. L'Opération a procédé à l'évaluation de quatre prisons du Darfour-Nord afin de suivre la situation des enfants emprisonnés avec leur mère. Plusieurs réunions de sensibilisation aux violations commises contre des enfants ont été tenues dans le Darfour-Nord avec les chefs coutumiers des camps de déplacés. La MINUAD a

également aidé à dispenser à 127 policiers et membres du personnel pénitentiaire du Darfour-Nord une formation sur la justice pour mineurs et les enfants ayant des démêlés avec la justice, et tenu, en collaboration avec l'UNICEF et la MINUS, des consultations avec des officiers des Forces armées soudanaises pour discuter d'une éventuelle adhésion de ces derniers au plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats.

Réalisation escomptée 4.1 : Amélioration de la situation humanitaire et progrès vers le relèvement économique et l'atténuation de la pauvreté au Darfour

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.1.1 Adoption par le Gouvernement soudanais d'une nouvelle loi sur l'enfance, érigeant en infraction la traite des enfants

Objectif atteint. Le Gouvernement du Soudan a érigé en infraction la traite des enfants en adoptant la nouvelle loi fédérale de 2010 sur l'enfance.

4.1.2 Participation accrue des habitants du Darfour aux programmes de reprise et de relèvement économiques (2007/08 : 0 %; 2008/09 : 10 %, 270 000 participants; 2009/10 : 20 %, 810 000 participants)

Aucun programme de reprise et de relèvement économiques n'a été lancé, la crise humanitaire en cours ne permettant pas d'entamer la phase de reprise économique.

4.1.3 Participation accrue des femmes du Darfour aux programmes de reprise et de relèvement économiques (2007/08 : 0 %; 2008/09 : 5 % de la population totale du Darfour, 135 000 participantes; 2009/10 : 15 %, 405 000 participantes)

Aucun programme de reprise et de relèvement économiques n'a été lancé, la crise humanitaire en cours ne permettant pas d'entamer la phase de reprise économique.

4.1.4 Adoption du budget de la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour

Le budget 2009-2010 de l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, d'un montant de 700 millions de dollars, a été adopté. Sur ce montant, seuls 42 millions de dollars ont été versés à la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
(oui/non
ou nombre) Observations*

Liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, notamment dans le cadre de plans conjoints d'action humanitaire, grâce à des contacts quotidiens avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la communauté humanitaire

Oui La MINUAD a entretenu des contacts par l'intermédiaire de réunions hebdomadaires de l'équipe de pays humanitaire, tenues dans les trois secteurs sous la direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et de réunions hebdomadaires avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, tenues à Khartoum. Elle a fait le point de ses activités récentes pour assurer l'échange d'informations sur les interventions humanitaires, militaires et policières en cours, ainsi que sur les questions liées à la protection de l'enfance.

Prestation de conseils lors des réunions mensuelles tenues à Khartoum par le Comité de haut niveau chargé des affaires humanitaires pour suivre la mise en œuvre des décisions prises

Prestation de conseils aux autorités et aux organisations locales concernant la reprise économique et la lutte contre la pauvreté en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD

Coordination et contacts quotidiens avec la communauté humanitaire au Darfour concernant l'application du dispositif civilo-militaire mis en place par la MINUAD, la MINUS et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire

Conclusion de 10 mémorandums d'accord avec des organismes d'aide humanitaire sur le renforcement du mécanisme de secours humanitaire au Darfour

En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et plus particulièrement avec l'UNICEF, suivi de l'évolution de la situation au Darfour en ce qui concerne la protection des enfants (notamment recensement des lacunes et violations), suivi auprès des autorités locales et nationales et des parties au conflit, et établissement de rapports en la matière afin d'améliorer la protection des enfants en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité

Oui La MINUAD a fourni des conseils sur les questions liées à l'aide humanitaire, à la protection des civils, au rapatriement des réfugiés et des déplacés et à la protection des enfants. Elle a également aidé à définir le cadre nécessaire à la création de la commission conjointe de vérification du Darfour et des sous-commissions chargées de la sécurité, du programme et des procédures dans les trois secteurs (Al-Fasher, Nyala et El Geneina).

Oui La MINUAD a fourni des conseils pour aider à l'élaboration d'un projet pilote pour le secteur Nord (Tawilla) visant à instaurer un climat de sécurité propice au retour librement consenti et durable, en toute sécurité et dans la dignité, des civils qui ont été déplacés après mai 2008.

La MINUAD a apporté son appui à la création, en décembre 2009, des comités conjoints chargés de la sécurité publique, qui visent à améliorer les conditions de sécurité dans les 3 États.

Oui La MINUAD a assuré la coordination quotidienne de la mise à disposition d'escortes militaires aux organismes humanitaires, et organisé et coordonné les réunions hebdomadaires tenues avec les spécialistes de la coordination civile et militaire afin de se pencher sur la question des patrouilles.

4 Mémorandums d'accord ont été signés.

Les mémorandums d'accord relatifs aux installations médicales n'ont pas été signés avec les organisations non gouvernementales humanitaires, et les négociations concernant l'utilisation des installations médicales se poursuivent.

18 Missions sur le terrain ont été effectuées dans tout le Darfour de façon à surveiller les violations commises contre des enfants et à assurer le suivi de la situation de ceux qui sont incarcérés avec leur mère.

Les violations recensées sont notamment le viol et d'autres violences sexuelles graves, les blessures par balle entraînant éventuellement la mort et des incidents imputables à des munitions non explosées.

En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et plus particulièrement avec l'UNICEF, conduite d'enquêtes sur le terrain et d'évaluations des violations graves commises contre des enfants, notamment les cas d'exploitation ou de violences sexuelles, d'enlèvement ou de traite des enfants, d'association d'enfants à des forces ou des groupes armés et d'autres types de violations des droits de l'enfant

En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et plus particulièrement l'UNICEF, efforts visant à mobiliser les autorités locales en faveur de la responsabilisation, de l'action préventive et de l'adoption de mesures correctives s'agissant des violations des droits des enfants et conseils aux autorités nationales et locales concernant les lois sur la protection de l'enfance

Prestation de conseils aux parties au conflit sur l'adoption de mesures appropriées pour protéger les civils, notamment les femmes et les enfants, de toutes les formes de violence sexuelle, et sur l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité

Tenue de 6 ateliers de 2 jours, en consultation avec l'UNICEF, destinés chacun à une quarantaine de responsables du Gouvernement soudanais et des mouvements, sur le devoir qui incombe aux responsables de protéger les enfants contre le recrutement dans les forces armées et d'autres violations, telles que l'exploitation et les violences sexuelles et les enlèvements

Sensibilisation des personnes déplacées aux dangers des mines avant leur retour ou leur rapatriement

16 Missions sur le terrain ont été effectuées dans tout le Darfour en collaboration avec l'UNICEF et l'équipe de pays des Nations Unies.

Oui 12 réunions de sensibilisation ont été organisées dans le Darfour-Nord sur le respect du principe de responsabilité et sur les mesures préventives et correctives que les dirigeants locaux doivent prendre pour réduire le nombre des violations des droits de l'enfant.

La MINUAD a aidé à dispenser à 127 policiers et membres du personnel pénitentiaire du Darfour-Nord une formation sur la justice pour mineurs et les enfants ayant des démêlés avec la justice.

Oui La MINUAD a tenu des réunions avec les mouvements armés afin de les inciter à arrêter de recruter des combattants civils et à mettre en place des mesures propres à améliorer l'accès du personnel de la MINUAD et du personnel humanitaire.

Non En lieu et place des ateliers, une consultation a été tenue dans le cadre du dialogue engagé avec les groupes armés et les Forces armées soudanaises en vue de mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005).

Oui Des séances d'information sur les dangers des mines ont été tenues, en coordination avec l'UNICEF, dans 16 camps de déplacés, dans le cadre du programme ordinaire de sensibilisation aux dangers des mines.

En étroite collaboration avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires adjoint, prestation de conseils à la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour, en collaboration avec les autorités compétentes, concernant la délivrance aux personnes déplacées des documents nécessaires à l'exercice des droits qui leur sont reconnus par la loi, compte dûment tenu des droits des femmes, notamment des veuves, et des filles

Non Aucun conseil n'a été fourni, la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour ayant été supprimée et remplacée par le Mécanisme conjoint de vérification, qui a été mis sur pied en décembre 2009 et n'est pas encore pleinement opérationnel.

Composante 5 : appui

52. Ainsi qu'il est précisé dans les tableaux suivants, au cours de l'exercice considéré, 15 880 militaires, 4 431 membres du personnel de police et 4 019 civils, y compris 5 spécialistes des questions pénitentiaires, ont reçu les services logistiques, administratifs et de sécurité nécessaires à l'appui de l'exécution du mandat de l'Opération. Celle-ci a toujours du mal à atteindre ses objectifs de déploiement en raison des conditions de vie éprouvantes et du caractère imprévisible des conditions de sécurité au Darfour.

53. L'Opération a réussi à achever les projets de remise en état et de reconstruction des bâtiments et infrastructures de manière à ce qu'ils soient en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle. En outre, le personnel de la MINUAD a fourni des services d'accueil des passagers, d'atterrissage et de manutention au sol à Al-Fasher (secteur nord), Nyala (secteur sud), El Geneina (secteur ouest) et Zalingei (secteur ouest).

54. Durant la période à l'examen, la MINUAD a répondu aux menaces posées par les munitions non explosées en procédant à des évaluations d'urgence de la présence d'engins non explosés, à la destruction de ces engins et à l'inspection de kilomètres de routes soupçonnées d'être minées. La récente recrudescence des combats a entraîné la recontamination de zones qui avaient été nettoyées, et qui devront donc être inspectées à nouveau.

55. La MINUAD a poursuivi ses activités pour atténuer les pressions que son déploiement et ses activités ont exercé sur l'environnement fragile du Darfour. Quinze des 80 sites de forage potentiels situés dans ses bases d'opérations et alentour ont été mis en valeur, et l'eau extraite est partagée avec la population locale.

56. Les projets de construction de l'Opération, menés sur plusieurs années, ont été retardés en raison des conditions difficiles, du manque d'infrastructures au Darfour, de la longueur de la route depuis Port-Soudan (2 250 kilomètres) pour les transports et le ravitaillement, de la longueur des procédures de dédouanement, des restrictions liées à la sécurité qui ont retardé la mobilisation des sous-traitants sur les sites, et des difficultés rencontrées pour trouver des terrains et obtenir les autorisations officielles.

57. Les restrictions à la liberté de circulation continuent d'entraver les activités de l'Opération dans tout le Darfour. La MINUAD a aussi continué de subir les effets opérationnels défavorables du manque de capacités aériennes, en particulier concernant cinq hélicoptères militaires utilitaires de taille moyenne.

Réalisation escomptée 5.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficacité de l'appui fourni à l'Opération sur les plans de la logistique, de l'administration et de la sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

5.1.1 Achèvement à 100 % des projets de remise en état et de reconstruction des bâtiments et infrastructures indispensables pour que l'Opération satisfasse aux normes minimales de sécurité opérationnelle

Objectif atteint. Des travaux de transformation et de remise en état des bâtiments et infrastructures, y compris de résidences, d'installations d'entreposage et des bureaux de Khartoum, El Obeid, Port-Soudan et Addis-Abeba indispensables pour que l'Opération satisfasse aux normes minimales de sécurité opérationnelle ont été réalisés.

5.1.2 Augmentation du nombre de sites au Darfour où la MINUAD assure elle-même le service des aéronefs (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 4)

Objectif atteint. Le personnel de la MINUAD a assuré le service des aéronefs à quatre endroits (Al-Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei).

5.1.3 Diminution des prélèvements d'eaux souterraines et augmentation de la production d'eau grâce à la gestion des eaux usées (2008/09 : 0; 2009/10 : 40 % des besoins en eau couverts par la gestion des eaux usées)

20 % des besoins en eau ont été couverts par les 15 stations d'épuration des eaux usées installées dans la zone de la mission.

La production d'eau grâce à la gestion des eaux usées a été inférieure aux prévisions en raison du manque de matériel nécessaire à la construction de la plate-forme requise pour l'installation de stations d'épuration. La situation a encore été aggravée par l'instabilité des conditions de sécurité, qui a entravé l'acheminement du matériel nécessaire (excavatrices et pelleteuses) jusqu'aux chantiers.

5.1.4 Réduction du nombre d'accidents automobiles graves (2008/09 : 238; 2009/10 : 119)

Il y a eu 151 accidents automobiles graves, soit 37 % de moins que pour l'exercice 2008/09.

Le nombre plus élevé que prévu d'accidents automobiles graves est lié au mauvais état des routes au Darfour.

5.1.5 Réduction du taux d'immobilisation des véhicules (2008/09 : 40; 2009/10 : 15)

16 % des véhicules immobilisés

Le nombre plus élevé que prévu de véhicules immobilisés est dû à la réception tardive des pièces de rechange nécessaires pour effectuer les réparations et les travaux d'entretien requis.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Amélioration des services

Troisième année d'un plan de réaménagement de trois ans prévoyant la construction de structures permanentes destinées à remplacer les logements préfabriqués mis à disposition par l'ONU sur le site des quartiers généraux de secteur

Non La construction de structures permanentes au titre de l'indemnité de subsistance (missions) devait être terminée en 2009/10 d'après le plan de réaménagement établi sur plusieurs années, conformément aux plans à court et à moyen terme.

	<p>Les plans à court et à moyen terme n'ont pas été terminés aux dates prévues en raison des retards pris dans la conclusion des contrats et dans l'acheminement du matériel et des équipements de base jusqu'aux chantiers de construction.</p>
	<p>Dans 4 camps géants (Al-Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei), le plan de construction de structures permanentes au titre de l'indemnité de subsistance (missions) a été réalisé à 68 % durant l'exercice considéré. Les travaux restants, qui consistent essentiellement à installer des fenêtres et des portes, à effectuer des travaux d'électricité et de plomberie et à procéder à des finitions, seront terminés durant l'exercice 2010/11.</p>
<p>Remplacement des services commerciaux par des prestations assurées par des capacités internes pour ce qui est du service des aéronefs dans quatre aéroports lorsque cette solution s'avère plus économique, dans le cadre de l'examen des besoins de l'Opération en la matière et d'une stratégie à long terme</p>	<p>Oui La manutention au sol et le service des aéronefs ont été assurés par les capacités internes dans quatre aéroports.</p>
<p>Mise en œuvre de stratégies de gestion des eaux usées, notamment de recyclage des effluents traités en vue d'utilisations ne nécessitant pas d'eau potable comme l'actionnement des chasses d'eau, le lavage des sols et la lutte contre les incendies</p>	<p>Oui Des systèmes de recyclage des eaux usées ont été mis en place à Al-Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei; des blocs sanitaires ont été modifiés afin de recycler les effluents traités en vue d'utilisations comme l'actionnement des chasses d'eau, le lavage des sols et la lutte contre les incendies.</p>
<p>Mise en œuvre d'un programme rigoureux de perfectionnement des chauffeurs accompagné d'un contrôle draconien des excès de vitesse grâce à la pleine application du système CarLog</p>	<p>Non L'installation des kits CarLog sur les véhicules de la mission est en cours au niveau des secteurs.</p>
<p>Mise en œuvre d'une stratégie de maintenance préventive pour ce qui y est des véhicules, du matériel de purification de l'eau et des fosses septiques afin de réduire le plus possible les besoins de réparations et de pièces détachées</p>	<p>Oui 15 révisions et services d'entretien ont été effectués sur 15 stations et pompes dans le cadre de la stratégie de maintenance préventive afin de réduire le plus possible les besoins de réparations et de pièces détachées.</p> <p>92 contrôles ont été effectués sur les 48 stations d'épuration des eaux existantes afin de vérifier l'état de fonctionnement des parties et éléments principaux et l'entretien nécessaire a été effectué pour éviter toute défaillance des stations et des éléments principaux.</p>

Personnel militaire, policier et civil

Services de déploiement, relève et rapatriement à l'appui d'un effectif moyen de 18 813 militaires, dont 240 observateurs, 410 officiers d'état-major ou de liaison, 14 980 soldats et 3 183 spécialistes de la logistique	15 880	Militaires en moyenne, dont 198 observateurs, 413 officiers d'état-major ou de liaison, 11 942 soldats et 3 327 spécialistes de la logistique L'effectif moyen est inférieur aux prévisions en raison du retard pris dans le déploiement de militaires.
Services de déploiement, relève et rapatriement à l'appui d'un effectif pleinement déployé de 5 824 policiers, dont 3 386 policiers des Nations Unies et 2 438 membres d'unités de police constituées	4 431	Policiers en moyenne, y compris 2 723 policiers des Nations Unies et 1 708 membres d'unités de police constituées L'effectif moyen est inférieur aux prévisions en raison du retard pris dans le déploiement de policiers.
Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel entrant dans le cadre du soutien autonome destiné aux militaires et aux policiers	Oui	La vérification, le suivi et l'inspection trimestrielle du matériel appartenant aux contingents et des vérifications ponctuelles fréquentes sur le terrain ont été effectués pour apprécier le degré de préparation opérationnelle des contingents et des policiers.
Stockage et fourniture de rations quotidiennes et d'eau pour un effectif moyen de 18 163 militaires et 2 438 membres d'unités de police constituées	Non	Des rations quotidiennes et de l'eau ont été entreposées et distribuées à un effectif moyen de 15 269 militaires et 1 708 membres d'unités de police constituées. Ce résultat, inférieur aux prévisions, est dû principalement au retard pris dans le déploiement de militaires et de membres d'unités de police constituées.
Recrutement et autres services administratifs pour 5 546 membres du personnel civil, soit 1 548 agents recrutés sur le plan international, 3 437 agents recrutés sur le plan national et 561 Volontaires des Nations Unies, dont 24 occupant des postes de temporaire recruté sur le plan international et 14 occupant des postes de temporaire recruté sur le plan national, imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 014	Membres du personnel civil ont bénéficié des services, dont 1 108 agents recrutés sur le plan international, 2 506 agents recrutés sur le plan national et 400 Volontaires des Nations Unies, dont 20 occupant des postes de temporaire recruté sur le plan international et 6 occupant des postes de temporaire recruté sur le plan national, imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).
Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble des militaires, des policiers et des civils (formation, prévention, suivi et recommandations quant aux mesures à prendre en cas de faute)	Oui	Un service d'assistance téléphonique a été mis en place pour permettre au personnel de la MINUAD et à la population de demander conseil sur les questions de déontologie et de signaler les fautes; des informations et des documents de référence en matière disciplinaire ont été diffusés sur le site intranet; des informations décrivant les règles du système des Nations Unies en matière d'exploitation et

de violences sexuelles et d'inconduite ont été distribuées dans les camps de déplacés; 75 séances de formation et ateliers ont été organisés à l'intention de 4 116 participants, et 435 plaintes pour faute ont été traitées, de même qu'une accusation d'exploitation ou de violences sexuelles.

Installations et infrastructure

Entretien et remise en état du quartier général de la mission, de 3 postes de commandement de secteur, de 1 antenne, de 2 bases logistiques (El Obeid et Nyala) et d'un local de douane (Port-Soudan)

Oui Le quartier général de la mission, les 3 postes de commandement de secteur, une antenne, 2 bases logistiques et 1 local de douane, ainsi que des résidences, des camps de transit, des voies d'accès, 1 hôpital de niveau II à Nyala et des bureaux provisoires à l'aéroport international de Khartoum ont été entretenus et remis en état.

Exploitation et entretien des stations d'épuration des eaux usées, des systèmes de distribution d'eau, des puits artésiens et des réseaux d'égouts, et prestation de services de ramassage et d'enlèvement des ordures sur 40 sites

Non 15 stations d'épuration des eaux usées, 15 systèmes de distribution d'eau et 33 puits artésiens ont été exploités et entretenus; 5 500 m³ d'eaux usées ont été collectés par semaine et 800 tonnes de déchets solides ont été enlevés par semaine sur 40 sites.

40 études hydrogéologiques ont été effectuées et 80 sites de forage potentiels ont été recensés.

Ce résultat, inférieur aux prévisions, s'explique par le retard pris dans la construction de bases d'opérations et par les restrictions à l'acheminement du matériel (excavatrices et pelleteuses) vers les bases d'opérations en raison de la précarité des conditions de sécurité.

Exploitation et entretien de 84 usines d'épuration (ONU et pays fournisseurs de contingents) dans la zone de la mission

75 Usines de traitement des eaux usées ont été exploitées et entretenues (ONU et pays fournisseurs de contingents).

Ce résultat inférieur aux prévisions a plusieurs explications : le Darfour et le Soudan ne comptaient pas suffisamment de capacités externes de forage, le maître d'œuvre a renoncé à forer pour des raisons de sécurité et, contrairement à ce qu'elle avait prévu, l'Opération n'a pas disposé des capacités internes nécessaires pour compléter les capacités externes.

Exploitation et entretien de 1 852 groupes électrogènes appartenant à l'ONU

1 572 Groupes électrogènes appartenant à l'ONU exploités et entretenus, y compris 980 en stock

Stockage et fourniture de 17,5 millions de litres de combustible diesel ainsi que de carburants et de lubrifiants pour groupes électrogènes	23,6 millions	<p>Les groupes électrogènes en service sont moins nombreux que prévu en raison du retard pris dans la livraison de 280 groupes électrogènes.</p> <p>De litres de combustible diesel ainsi que carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes stockés et fournis</p>
Entretien et remise en état de 3 aérodromes et de 34 aires d'atterrissage pour les hélicoptères sur 34 sites	3 24	<p>La consommation de combustible diesel et de lubrifiants a été supérieure aux prévisions en raison du recours aux groupes électrogènes pour la production d'électricité et de l'utilisation de groupes électrogènes plus puissants.</p> <p>Aérodromes (à Al-Fasher, Nyala et El Geneina) ont été entretenus.</p> <p>Aires d'atterrissage pour les hélicoptères ont été entretenues sur 24 sites dans tout le Darfour.</p>
Remise en état et entretien de 3 aérogares, aires de trafic et aires de stationnement (à Al-Fasher, Nyala et El Geneina) pour permettre l'exploitation de ces installations en toute sécurité	Non	<p>Ce résultat, inférieur aux prévisions, s'explique par les difficultés rencontrées pour trouver des terrains, la longueur des délais d'approvisionnement et le manque de disponibilité de sous-traitants compétents.</p> <p>L'Opération a remis en état 12 hélistations sur 12 sites au Darfour. Les travaux de remise en état de l'aérogare de Nyala sont terminés et ceux de l'aérogare d'Al-Fasher se poursuivent. L'Opération attend l'autorisation de la Direction soudanaise de l'aviation civile pour la construction d'un nouvel aérogare à l'aéroport d'El Geneina.</p> <p>Ce résultat, inférieur aux prévisions, s'explique par les difficultés rencontrées pour trouver des terrains, la longueur des délais d'approvisionnement et le manque de disponibilité de sous-traitants compétents.</p>
Construction d'aérogares des Nations Unies dans les trois principaux aéroports, de voies de circulation et d'aires de stationnement	Non	<p>L'Opération a progressé lentement dans la construction de voies de circulation et de pistes d'atterrissage en raison de la longueur des délais d'approvisionnement, des difficultés rencontrées pour trouver des terrains et du manque de disponibilité de sous-traitants compétents.</p>
Entretien et rénovation de 37 installations d'entreposage de carburants et de lubrifiants pour groupes électrogènes, véhicules et avions sur 37 sites	26	<p>Installations d'entreposage de carburants et de lubrifiants pour groupes électrogènes, véhicules et avions entretenues et rénovées sur 26 sites</p> <p>Le nombre d'installations d'entreposage entretenues et rénovées est inférieur aux</p>

		prévisions en raison des retards pris dans l'acquisition de terres pour les installations d'entreposage et de distribution de carburant, des changements dans le plan opérationnel de la force et du déploiement de contingents et d'effectifs de police plus lent que prévu.
Constat général préalable à un programme de lutte antimines dans 810 villages du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest	262	Villages, dont 88 au Darfour-Nord, 41 au Darfour-Sud et 133 au Darfour-Ouest, ont été évalués. Ce résultat, inférieur aux prévisions, s'explique par la précarité des conditions de sécurité.
Évaluation d'urgence de la présence d'engins non explosés sur 243 km ²	550	Km ² ont été inspectés. Le nombre de kilomètres carrés de routes inspectés est supérieur aux prévisions en raison de la recontamination de routes du fait de la poursuite du conflit.
Levé de 3 600 km de voies et de chemins susceptibles de servir d'itinéraires de remplacement	6 145	Km ont été inspectés. Le nombre de kilomètres de routes inspectés est supérieur aux prévisions en raison de la recontamination de routes du fait de la poursuite du conflit.
Transports terrestres		
Exploitation et entretien de 3 522 véhicules appartenant à l'ONU et de 53 articles d'atelier dans 36 ateliers sur 35 sites	Non	3 181 véhicules appartenant à l'ONU et 90 articles d'atelier, notamment 26 supplémentaires transférés d'autres missions, ont été exploités et entretenus dans 36 ateliers sur 35 sites. Ce résultat, inférieur aux prévisions, s'explique par le retard pris dans la livraison de véhicules.
Fourniture de 9,7 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux véhicules	8,7 millions	De litres de carburants et lubrifiants fournis La consommation de combustible diesel, de carburants et de lubrifiants est inférieure aux prévisions en raison du retard pris dans le déploiement des parcs automobile de l'Opération, de l'insécurité et du mauvais état des routes, qui ont limité l'accès à certaines régions.
Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, destiné au transport des membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et leur lieu de travail	Oui	Un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, destiné au transport des membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et leur lieu de travail (492 000 trajets) a été mis en place.

Transports aériens

Exploitation et entretien de 14 avions et de 38 hélicoptères, dont 9 appareils de type militaire, sur 4 sites

Non 11 avions, dont 3 partagés avec la MINUS, et 33 hélicoptères, dont 5 appareils de type militaire, ont été exploités et entretenus sur 6 sites (Al-Fasher, Nyala, El Geneina, Zalingei, Khartoum et El Obeid).

Ce résultat, inférieur aux prévisions, s'explique par le fait que des moyens aériens militaires, et notamment des hélicoptères de combat ou d'appui, n'ont pas été déployés.

Fourniture de 43 millions de litres de carburants et lubrifiants pour transports aériens

38,3 millions De litres de carburant et lubrifiants pour transports aériens

Le fait que moins de carburant que prévu ait été utilisé s'explique par le retard pris dans le déploiement des moyens aériens de l'Opération, les restrictions aux mouvements aériens et la réduction du nombre de vols en raison des travaux de génie civil effectués à l'aéroport international de Khartoum.

Communications

Services d'appui et d'entretien pour un réseau à satellites couplé avec 4 stations terriennes principales pour la transmission de la voix, de télécopies, d'images vidéo et de données

1 Station terrestre principale a bénéficié de services d'appui et d'entretien.

Ce résultat, inférieur aux prévisions, s'explique par les retards pris dans la construction de deux stations terriennes et l'obtention d'une licence d'importation pour une station terrienne supplémentaire.

Services d'appui et d'entretien pour 48 microterminaux VSAT, 173 centraux téléphoniques et 100 liaisons hertziennes

Oui Des services d'appui et d'entretien ont été fournis pour 70 microterminaux VSAT, 177 centraux téléphoniques et 114 liaisons hertziennes.

39 microterminaux VSAT fonctionnaient et 31 étaient en stock et attendaient d'être installés.

76 centraux téléphoniques fonctionnaient et 101 étaient en stock et attendaient d'être installés, y compris 4 de remplacement.

46 liaisons hertziennes étaient en activité et 68 étaient en stock et attendaient d'être installés.

Services d'appui et d'entretien pour un réseau radio à haute et à très haute fréquence, comprenant 2 467 répéteurs-émetteurs à haute fréquence et 17 951 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence

Oui Des services d'appui et d'entretien ont été fournis pour un réseau radio à haute et à très haute fréquence, comprenant 3 041 répéteurs-émetteurs à haute fréquence, dont 242 transférés d'autres missions, et 18 238 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence, dont 584 transférés d'autres missions.

Services d'appui et d'entretien pour 4 stations de radiodiffusion FM dans des studios de production d'émissions radiophoniques

Non Les stations de radio FM n'ont pas reçu les licences nécessaires.

Informatique

Services d'appui et d'entretien pour 317 serveurs, 5 991 ordinateurs de bureau, 2 128 ordinateurs portables, 1 879 imprimantes et 520 expéditeurs numériques sur 123 sites

Oui Des services d'appui et d'entretien ont été assurés pour 439 serveurs, dont 176 reçus d'autres missions; 7 281 ordinateurs de bureau, dont 1 034 reçus d'autres missions; 2 669 ordinateurs portables, dont 98 reçus d'autres missions; 300 ordinateurs bloc-notes; 1 130 imprimantes; et 563 expéditeurs numériques sur 123 sites.

Services d'appui et d'entretien pour 100 réseaux locaux (LAN) et réseaux étendus (WAN) reliant 70 utilisateurs dans 40 camps et 83 postes de police de proximité

Oui Des services d'appui et d'entretien ont été assurés pour 120 réseaux locaux (LAN) et réseaux étendus (WAN) reliant 5 000 utilisateurs dans 34 camps et 74 postes de police de proximité.

Mise au point d'un système d'information géographique devant permettre l'établissement de quelque 7 200 cartes administratives, cartes de planification et cartes thématiques destinées à faciliter la prise de décisions, l'appréciation de la situation militaire et la conduite des opérations

7 550 Cartes administratives, cartes de planification et cartes thématiques ont été fournies.
1 400 membres du personnel militaire et civil ont été formés à la lecture de cartes et des services d'appui et de maintenance nécessaires à la mise à jour Google/United Nations Earth ont été fournis.

Services médicaux

Exploitation et entretien de 5 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU et d'un hôpital de niveau II appartenant à l'ONU à Al-Fasher

5 Dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU et 1 hôpital de niveau II appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus à Al-Fasher.

Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble des sites des Nations Unies, y compris l'évacuation sanitaire vers 6 hôpitaux de niveau IV (2 à Nairobi, 3 en Égypte et 1 à Doubaï)

Oui Le dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne a été maintenu pour l'ensemble des sites des Nations Unies, y compris l'évacuation sanitaire vers 6 hôpitaux de niveau IV (2 à Nairobi, 3 en Égypte et 1 à Doubaï).

Gestion et entretien de centres de dépistage volontaire et de conseils confidentiels concernant le VIH/sida, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

3 Centres de dépistage volontaire et de conseils confidentiels concernant le VIH/sida ont été gérés et entretenus dans les régions du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest, où 336 membres du personnel de la mission ont bénéficié des services.

Exécution d'un programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Oui 8 164 membres du personnel de la mission ont participé aux séances de sensibilisation au VIH/sida; la formation a été assurée par 75 pairs éducateurs et 42 conseillers pour les questions touchant au VIH/sida.

Sécurité

Services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la zone de la mission

Oui Des services de sécurité ont été assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour l'ensemble des installations.

Services de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les personnalités en visite

Oui Des services de protection rapprochée ont été assurés 24 heures sur 24.

Formulation de directives sur la sécurité des logements conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle et, au besoin, évaluation des sites pour un effectif pleinement déployé de 240 observateurs militaires, 410 officiers d'état-major, 3 772 policiers des Nations Unies, 1 548 membres du personnel recruté sur le plan international et 557 Volontaires des Nations Unies

Oui Des directives sur la sécurité des logements conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile ont été formulées. Par ailleurs, des enquêtes ont été effectuées sur la sécurité des logements des observateurs militaires et des officiers de liaison, des officiers d'état-major, des membres de la Police des Nations Unies, des membres du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international.

Formation initiale en matière de sécurité et de sécurité incendie pour tous les nouveaux membres de la mission, et cours de recyclage dans le domaine de la lutte contre les incendies pour tous les membres du personnel de sécurité et les responsables de la lutte contre les incendies au sein de la mission

Oui Des séances de formation initiale, dont la sensibilisation à la sécurité incendie, ont été organisées à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel.

Une séance d'information sur les mesures et dispositifs de sécurité incendie a été organisée.

Conduite des évaluations et inspections annuelles en matière de sécurité incendie pour vérifier la conformité aux normes et vérifications trimestrielles de la mise en œuvre des recommandations à ce sujet

Oui La MINUAD a effectué une inspection préliminaire de toutes les installations et procédé à des évaluations de la sécurité incendie après la création du Groupe de la sécurité incendie en janvier 2009.

La MINUAD procède à une évaluation mensuelle des risques incendie et à une révision semestrielle du plan de sécurité incendie.

Établissement de rapports d'enquête mensuels sur les accidents de la route, le vol, la perte ou l'endommagement de biens de l'Opération, les cambriolages, les incidents liés à l'arrestation ou à la détention de membres du personnel, les décès, les blessures ou les fautes de membres du personnel

Oui Des rapports d'enquête ont été établis sur tous les accidents et incidents. Des enquêtes ont été effectuées sur des affaires concernant le personnel et les biens de l'ONU.

Séances d'information sur les mines terrestres et les engins non explosés à l'intention de tous les membres de la mission avant leur déploiement sur le terrain

Oui Les nouvelles recrues ont été sensibilisées au problème des mines terrestres et des engins non explosés dans le cadre de séances d'information sur la sécurité.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	11 731,7	11 373,2	358,5	3,1
Contingents	511 188,1	443 487,6	67 700,5	13,2
Police des Nations Unies	146 178,1	150 889,6	(4 711,5)	(3,2)
Unités de police constituées	70 336,6	49 797,6	20 539,0	29,2
Total partiel	739 434,5	655 548,0	83 886,5	11,3
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	161 616,1	189 354,2	(27 738,1)	(17,2)
Personnel recruté sur le plan national	56 131,7	51 876,1	4 255,6	7,6
Volontaires des Nations Unies	19 568,4	19 376,3	192,1	1,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 299,3	4 679,0	(379,7)	(8,8)
Total partiel	241 615,5	265 285,6	(23 670,1)	(9,8)
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	243,8	270,5	(26,7)	(11,0)
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	480,2	729,9	(249,7)	(52,0)
Voyages	4 563,2	9 927,9	(5 364,7)	(117,6)
Installations et infrastructures	241 268,6	214 881,7	26 386,9	10,9
Transports terrestres	31 425,7	36 298,6	(4 872,9)	(15,5)
Transports aériens	207 415,2	200 982,3	6 432,9	3,1
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—
Communications	58 473,2	55 372,4	3 100,8	5,3
Informatique	25 077,1	26 190,8	(1 113,7)	(4,4)
Services médicaux	21 407,6	21 041,6	366,0	1,7
Matériel spécial	3 786,0	6 829,8	(3 043,8)	(80,4)
Fournitures, services et matériel divers	19 751,6	50 499,7	(30 748,1)	(155,7)
Projets à effet rapide	4 000,0	3 996,5	3,5	0,1
Total partiel	617 892,2	627 021,7	(9 129,5)	(1,5)
Total brut	1 598 942,2	1 547 855,3	51 086,9	3,2
Recettes provenant des contributions du personnel	25 060,3	27 284,0	(2 223,7)	(8,9)
Total net	1 573 881,9	1 520 571,3	53 310,6	3,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	1 598 942,2	1 547 855,3	51 086,9	3,2

B. Renseignements récapitulatifs sur les réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

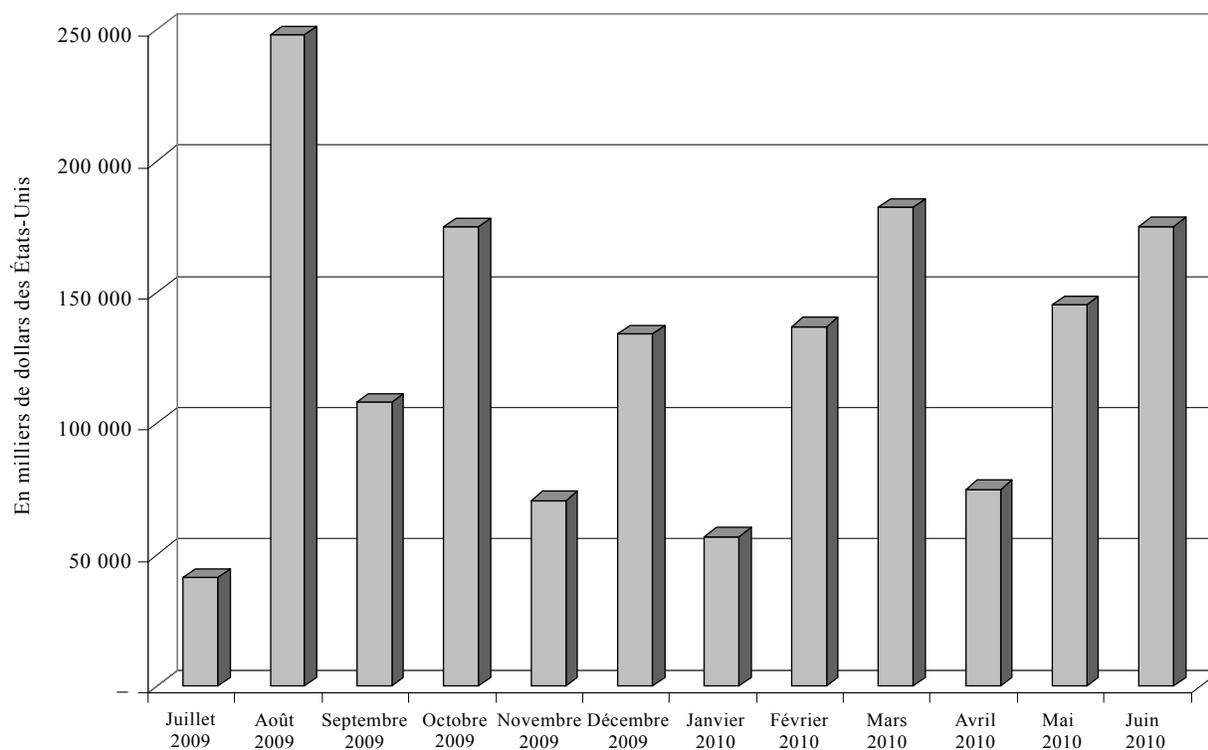
<i>Groupe</i>	<i>Crédits ouverts</i>		
	<i>Répartition initiale</i>	<i>Transferts</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	739 434,5	(65 672,8)	673 761,7
II. Personnel civil	241 615,5	28 798,4	270 413,9
III. Dépenses opérationnelles	617 892,2	36 874,4	654 766,6
Total	1 598 942,2	–	1 598 942,2
Pourcentage des réaffectations par rapport au montant total des crédits ouverts			4,1

58. La réaffectation de crédits initialement alloués au titre des militaires et du personnel de police s'explique a permis de faire face : a) à l'accroissement des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international dû à un taux de vacance inférieur aux prévisions et à un traitement de base net supérieur aux prévisions; b) aux frais non budgétisés liés au recours aux services d'un fournisseur extérieur de services logistiques pour résorber l'arriéré d'envois de matériel appartenant à l'ONU à Port-Soudan.

59. La réduction des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne l'achat des rations.

60. Le dépassement enregistré en août 2009 reflète l'inscription dans les comptes de l'Opération de dépenses engagées au titre des rations ainsi que de la location et de l'exploitation des aéronefs. Les dépassements constatés en octobre 2009, mars 2010 et mai 2010 sont imputables au remboursement des sommes dues aux gouvernements au titre du coût des contingents et du personnel de police aux taux standard du matériel majeur appartenant aux contingents, et du transport de ce matériel. Le dépassement substantiel enregistré en juin 2010 reflète les décaissements et engagements effectifs approuvés dans les comptes de l'Opération pour l'achat de matériel afin de poursuivre la mise en place d'infrastructures d'utilité publique dans l'ensemble du Darfour.

C. Répartition mensuelle des dépenses



D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	13 046,9
Recettes diverses ou accessoires	6 282,9
Contributions volontaires en espèces	—
Ajustements sur exercices antérieurs	—
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	105 557,4
Total	124 887,2

E. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	80 299,1
Unités de police constituées	14 240,1
Total partiel	94 539,2
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	30 938,5
Communications	13 355,1
Santé	16 963,9
Matériel spécial	6 829,8
Total partiel	68 087,3
Total	162 626,5

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,6	1 ^{er} janvier 2008	–
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} janvier 2008	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 ^{er} janvier 2008	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-3,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	965,1
Contributions volontaires en nature	–
Total	965,1

^a Valeur des terres mises à disposition par le Gouvernement soudanais conformément à l'accord sur le statut des forces.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	358,5	3,1 %

61. Le solde non utilisé tient essentiellement : à des dépenses de voyage au titre du déploiement, de la relève et des rapatriements moins élevées que prévu, le déploiement des observateurs militaires ayant été plus lent que prévu (taux de vacance moyen de 17,4 % contre les 10 % prévus dans le budget) et le nombre d'observateurs militaires venant des pays limitrophes supérieur aux prévisions; et à des dépenses inférieures aux prévisions au titre de l'achat de réserves de rations, du fait de l'utilisation des stocks existants.

62. Ces économies ont été annulées en partie par des dépenses plus élevées que prévu en raison du versement de l'intégralité des indemnités de subsistance (missions) à l'ensemble des observateurs militaires déployés (198 observateurs militaires en moyenne, au lieu des 86 prévus), aucun logement n'ayant été mis à leur disposition au cours de l'exercice 2009/10 en raison des retards pris dans le programme de construction.

	<i>Écart</i>	
Contingents	67 700,5	13,2 %

63. Le solde non utilisé s'explique essentiellement par des dépenses moins élevées que prévues au titre des rations résultant : a) d'un plafond prévu par personne pour les rations fraîches inférieur à celui utilisé dans le budget (10,83 dollars par personne et par jour sur la base du contrat actuel, au lieu des 18 dollars prévus dans le budget); b) de frais d'entreposage, de réfrigération et de transport moins élevés que prévus (27 405 600 dollars au lieu des 41 519 000 dollars prévus dans le budget); et c) du remplacement de deux jours de rations fraîches par des rations de réserve pour chaque période de 28 jours. En outre, la sous-utilisation des crédits s'explique également par des dépenses effectives moins élevées que prévu au titre des remboursements des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents pour la fourniture de matériel, en raison du déploiement tardif du matériel appartenant aux contingents destiné à cinq bataillons d'infanterie et à trois compagnies; et des dépenses moins élevées que prévu au titre des voyages, un nombre plus élevé de soldats venant des pays limitrophes.

64. Ces économies ont été annulées en partie par des dépenses supérieures aux prévisions au titre : a) du transport et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, qui aurait déjà dû être sur les lieux avant le début de la période considérée, et de frais de transport à l'intérieur de la zone d'opérations plus élevés que prévu, pour des raisons de sécurité et faute d'infrastructures; b) du versement de l'intégralité de l'indemnité de subsistance (missions) à une moyenne de 413 officiers d'état-major et de liaison au lieu des 134 prévus, en raison des retards pris dans le programme de construction de logements fournis par l'Organisation des Nations Unies; et c) du remboursement aux gouvernements du coût des contingents

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Sont analysés les écarts (augmentation ou diminution) d'au moins 5 % ou 100 000 dollars des États-Unis.

aux taux standard, l'effectif moyen déployé (hors officiers d'état-major et officiers de liaison) ayant été plus important que prévu (15 269 militaires au lieu des 14 894 prévus dans le budget.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(4 711,5)	(3,2 %)

65. Le dépassement tient essentiellement au versement de l'intégralité de l'indemnité de subsistance (missions) à un effectif moyen de 2 723 policiers, au lieu des 1 083 prévus, aucun logement n'ayant été fourni pendant l'exercice 2009/10 en raison des retards pris dans le programme de construction.

66. Le dépassement a été compensé en partie par : a) des frais de voyage inférieurs aux prévisions au titre du déploiement du personnel de police des Nations Unies par vols affrétés et non par transporteurs commerciaux comme prévu, davantage de policiers arrivant des pays limitrophes avec moins d'effets personnels que prévu; b) et des dépenses inférieures aux prévisions pour l'achat de rations de réserve, en raison de l'utilisation des stocks existants.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	20 539,0	29,2 %

67. Le solde non utilisé s'explique essentiellement par le fait que les sommes à rembourser aux pays fournisseurs d'unités de police constituées pour l'utilisation du matériel majeur ont été moins importantes que prévu, en raison du déploiement tardif du matériel appartenant aux unités de police constituées, et que les dépenses au titre des rations ont été moins élevées que prévu en raison de la baisse du plafond prévu par personne pour les rations fraîches, de frais effectifs d'entreposage, de réfrigération et de transport inférieurs aux prévisions, et de la substitution de deux jours de rations fraîches par des rations de réserve pour chaque période de 28 jours.

68. Ces économies ont été annulées en partie par des dépenses supérieures aux prévisions résultant de la nécessité de déployer le matériel appartenant aux unités de police constituées, qui aurait dû être sur les lieux avant le début de la période considérée, et de frais de voyage plus élevés que prévu pour le déploiement, la relève et le rapatriement des unités de police constituées arrivant de pays éloignés.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(27 738,1)	(17,2 %)

69. Le dépassement tient essentiellement au recrutement plus rapide que prévu du personnel civil recruté sur le plan international. Alors que les crédits avaient été approuvés sur la base d'un taux de vacance de 35 %, le taux moyen effectif pour la période considérée a été de 28,6 %. En outre, l'écart s'explique par des dépenses au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international et des frais connexes plus élevés que prévu initialement dans le budget 2009/10, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	4 255,6	7,6 %

70. Le solde non utilisé s'explique essentiellement par les montants moins élevés que prévu versés au titre de la prime de risque, davantage de fonctionnaires recrutés sur le plan national ayant pris leurs congés; des taux de vacance supérieurs aux prévisions pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national (taux effectif de 43,5 % au lieu du taux de 30 % prévu dans le budget) et d'agent des services généraux recruté sur le plan national (taux effectif de 26,2 % au lieu du taux de 20 % prévu dans le budget); et la faiblesse du taux de change de la monnaie locale par rapport au dollar pendant la période considérée.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	192,1	1,0 %

71. Le solde non utilisé est essentiellement dû aux retards dans le déploiement des Volontaires des Nations Unies. Alors que les prévisions avaient été établies sur la base d'un taux de vacance de 25 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, le taux moyen effectif pour la période considérée a été de 28,5 %. En outre, alors qu'il n'était prévu aucune vacance de poste pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, le taux moyen effectif pour la période considérée s'est établi à 41,7 %.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(379,7)	(8,8 %)

72. Le dépassement s'explique essentiellement par l'inscription, aux rubriques Personnel recruté sur le plan national et Dépenses communes de personnel, pour le personnel recruté sur le plan international, des dépenses au titre des 54 postes de temporaire (28 postes de temporaire recruté sur le plan international et 26 postes de temporaire recruté sur le plan national) remplacés par des postes au sein du Bureau de liaison pour les affaires humanitaires.

73. Ce dépassement a été compensé en partie par des dépenses moins élevées que prévu au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, et par le nombre plus élevé que prévu d'agents recrutés sur le plan international qui, se trouvant hors de la zone de la mission, n'ont pas touché la prime de risque.

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(26,7)	(11,0 %)

74. L'écart s'explique par des dépenses supérieures aux prévisions au titre de l'indemnité de subsistance (missions) en raison du déploiement plus rapide que prévu de personnel pénitentiaire, le taux de vacance effectif moyen ayant été de 19,4 % pendant la période considérée au lieu des 25 % prévus au budget; et en raison du versement de l'intégralité de l'indemnité de subsistance (missions) à cinq

agents pénitentiaires au lieu des deux prévus, aucun logement n'ayant été fourni pendant l'exercice 2009/10 en raison des retards pris dans le programme de construction.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(249,7)	(52,0 %)

75. Le dépassement de crédits s'explique essentiellement par le recours non prévu au budget à des services de consultants pour : a) élaborer une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources pour un projet de chemin de fer, afin de ne plus avoir recours à des fournisseurs de logistique externalisée; b) conceptualiser, planifier et mettre en œuvre le programme de travail global du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour, en privilégiant les questions relatives à la terre, aux ressources naturelles, à la sécurité, à la réconciliation, à la démocratie, à la réhabilitation et à la participation des chefs tribaux au processus de paix; c) instituer le contrat de gestion des voyages; d) concevoir des outils d'information; e) et apporter une assistance au Comité de crise de la MINUAD pour les otages afin d'obtenir leur libération sans conditions et en toute sécurité.

76. Le dépassement est également dû au recours à des consultants pour dispenser des activités de formation supplémentaires, principalement sur la gestion des carburants, l'administration et la gestion technique du site Web de l'Opération, la sélection fondée sur les compétences et les techniques d'entretien ainsi que les techniques d'encadrement et de communication.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(5 364,7)	(117,6 %)

77. Le dépassement de crédits est dû au fait que le coût des voyages autres que pour la formation entrepris à l'intérieur et hors de la zone de la mission a dépassé les prévisions. Le dépassement au titre des voyages à l'intérieur de la zone de la mission tient au renforcement de l'appui logistique, administratif et technique fourni aux bases d'opération pour l'inspection des munitions et des explosifs, le transport de matériel appartenant aux Nations Unies, le dédouanement du matériel, la conduite d'enquêtes ainsi que l'installation et l'entretien des engins du génie. Le dépassement de crédits au titre des voyages en dehors de la zone de la mission est dû : a) à la médiation pour un règlement global du conflit au Darfour associant toutes les parties, notamment l'appui à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation pendant les pourparlers de paix et les consultations politiques correspondantes du processus de paix de Doha, ainsi que les rencontres avec les divers partenaires régionaux et internationaux du processus de paix au Darfour; b) aux visites d'inspection avant déploiement; c) à la planification et à la gestion des achats; et d) à d'autres fonctions administratives, dont l'accompagnement de la dépouille de militaires et de policiers, ainsi que l'évacuation de fonctionnaires nécessitant des soins médicaux hors de la zone de la mission.

78. Le dépassement au titre des voyages autres que pour la formation a été compensé en partie par des dépenses moins importantes que prévu au titre des voyages liés à la formation du fait de l'utilisation d'Entebbe comme centre de formation régional, de l'utilisation des ressources internes pour dispenser la

formation et de l'organisation de formations internes en encourageant les formateurs à prendre des groupes plus nombreux à un prix réduit.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	26 386,9	10,9 %

79. Le solde non utilisé est imputable essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions au titre : a) des services de construction en raison de l'annulation du marché attribué pour la construction de 24 héliports, 19 camps et 7 centres de police de proximité, le fournisseur n'ayant pas pu mobiliser les ressources nécessaires et prendre les dispositions requises en raison de l'éloignement des sites de construction, des conditions de sécurité précaires et des mauvaises infrastructures; et b) des remboursements au titre du soutien autonome aux pays fournisseurs de contingents, en raison du déploiement plus lent que prévu du matériel appartenant aux contingents.

80. Les économies réalisées ont été annulées en partie par des dépenses supplémentaires au titre de l'achat imprévu de matériel pour l'installation d'infrastructures d'utilité publique sur l'ensemble du Darfour, à savoir : a) 173 bâtiments modulaires préfabriqués afin de mettre les bureaux et les logements aux normes des Nations Unies et pour disposer d'installations de stockage permettant une gestion plus efficace des entrepôts; b) des meubles de bureau pour les camps géants et les bases d'opération sur l'ensemble de la zone de la mission; c) des réservoirs souples à eau et des stations de traitement des eaux pour augmenter la capacité de stockage de l'eau dans la zone de la mission; d) 80 groupes électrogènes pour trois centrales électriques à Al-Fasher, Nyala et El Geneina, et pour des logements privés situés dans des zones où l'alimentation en électricité est inexistante ou insuffisante, conformément aux recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité; e) et du matériel d'hébergement pour des installations à Al-Fasher, Nyala, El Geneina, Zalingei et pour des bases d'opération, en raison des conditions climatiques difficiles. Des dépenses plus importantes que prévu ont également été faites au titre du remboursement des frais des services de sécurité et de l'achat d'approvisionnements (missions) pour respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(4 872,9)	(15,5 %)

81. Le dépassement s'explique par l'achat, qui n'avait pas été prévu : a) de 78 autocars légers et moyens pour des raisons de sécurité afin de réduire les risques de braquage des véhicules tout-terrain et de transporter un plus grand nombre de personnes; b) de trois appareils de forage et de compresseurs pour renforcer la capacité supplémentaire de stockage interne de ressources en eau et réduire la dépendance à l'égard de fournisseurs externes coûteux; c) de 10 camions de ramassage des ordures à l'appui des activités liées à l'eau et à l'environnement; d) de matériel CarLog pour un contrôle et un suivi adéquats du parc de véhicules; et e) de matériel de fabrication de plaques d'immatriculation compatible avec la taille des plaques de la Mission et son acronyme.

82. Le dépassement a été compensé en partie par une consommation moins forte que prévu de carburant en raison : a) du déploiement tardif du matériel appartenant aux contingents; et b) des conditions de sécurité précaires, qui ont rendu difficiles l'accès par route à certaines zones et obligé à imposer un couvre-feu aux véhicules afin de lutter contre leur braquage.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	6 432,9	3,1 %

83. Le solde non utilisé est dû essentiellement à des dépenses moins élevées que prévues au titre des carburants et des lubrifiants en raison du non déploiement de trois aéronefs à voilure fixe et de cinq hélicoptères; d'un prix du litre de carburant aviation inférieur de 8,6 % à celui prévu (prix effectif de 1,07 dollar au lieu de 1,17 dollar le litre prévu au budget); et de frais d'opération et d'entretien par le fournisseur inférieurs aux prévisions en raison de la mobilisation plus lente que prévu des dépôts de carburant. Le solde non utilisé s'explique également par les économies réalisées au titre de la location et de l'utilisation du parc d'hélicoptères de l'Opération en raison du non déploiement des cinq hélicoptères; et au titre des services d'appui pour les aérodromes et les aéroports faute de prestataires qualifiés.

84. Les économies réalisées ont été annulées en partie par des dépenses supplémentaires imprévues pour l'achat de systèmes d'éclairage des pistes, de dispositifs d'atterrissage aux instruments et de systèmes de navigation électronique pour mettre les aéroports à niveau et offrir un appui 24 heures sur 24, sept jours par semaine aux opérations à Al-Fasher, Nyala et El Geneina, conformément au mémorandum d'accord signé entre la MINUAD et la Direction soudanaise de l'aéronautique civile.

	<i>Écart</i>	
Communications	3 100,8	5,3 %

85. Le solde non utilisé est imputable essentiellement à des dépenses moins élevées que prévu au titre : a) des services de communication, en raison des coûts moins importants que prévu des microterminaux VSAT à faible densité installés dans les postes de police de proximité, ces services étant fournis par liaison hertzienne; et à l'utilisation moins importante que prévu des services téléphoniques en raison des retards pris dans la construction des installations de l'Opération; et b) des remboursements au titre du soutien autonome aux pays fournisseurs de contingents en raison du déploiement plus lent que prévu du matériel appartenant aux contingents et du nombre inférieur aux prévisions d'articles répondant aux normes applicables au soutien logistique autonome.

86. La sous-utilisation des crédits a été annulée en partie par des dépenses supplémentaires au titre de l'achat d'appareils portatifs et de stations fixes à ultra-haute fréquence additionnels pour améliorer les fonctions de communication ainsi que de dispositifs de sécurité avancés pour répondre aux besoins opérationnels; et au titre de l'achat de stocks supplémentaires de pièces de rechange pour assurer le bon fonctionnement du matériel compte tenu des conditions environnementales difficiles de la région.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(1 113,7)	(4,4 %)

87. L'écart s'explique par des dépenses plus élevées que prévu au titre de services d'appui spécialisés en matière d'informatique en raison de la taille et de la complexité des infrastructures dans les camps géants et les bases d'opération éloignées; et au titre de l'achat de stocks supplémentaires de pièces de rechange pour assurer le bon fonctionnement du matériel compte tenu des conditions environnementales difficiles de la région.

88. Le dépassement a été compensé en partie par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des licences et de la location des logiciels en raison des retards pris dans l'achat et la mise en œuvre de nouvelles applications pendant la période considérée.

	<i>Écart</i>	
Santé	366,0	1,7 %

89. Le solde non utilisé s'explique par le déploiement d'un hôpital de niveau III à Nyala et d'un autre de niveau II à El Geneina par voie de lettres d'attribution ainsi que par le déploiement d'hélicoptères et d'aéronefs capables d'assurer les évacuations sanitaires par voie aérienne, qui ont réduit la dépendance à l'égard des sources extérieures.

90. L'économie réalisée a été annulée en partie par le montant plus important que prévu versé pour le remboursement aux pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome sur la base des mémorandums d'accord signés.

	<i>Écart</i>	
Matériel spécial	(3 043,8)	(80,4 %)

91. Le dépassement s'explique par le montant plus important que prévu versé pour le remboursement aux pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome sur la base des mémorandums d'accord signés.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(30 748,1)	(155,7 %)

92. Le dépassement est dû aux facteurs suivants : a) l'attribution non prévue dans le budget d'un marché de 24 millions de dollars à un fournisseur de logistique externalisée pour traiter les envois du matériel appartenant aux Nations Unies en souffrance à Port-Soudan. Le contrat de logistique couvrait le dédouanement, le transit, le transport intérieur et d'autres services connexes entre Port-Soudan, El-Obeïd, Khartoum et Darfour par liaison routière, ferroviaire ou aérienne; b) les frais bancaires et les coûts de transaction plus importants que prévu dans les villes autres que Khartoum, à mesure de l'extension de la mission et du déploiement de davantage de personnel (5,7 millions de dollars); et c) l'achat non prévu dans le budget de tenues de protection et de casques balistiques, qui n'avait pu être fait pendant l'exercice 2008/09 en raison de l'expiration du contrat-cadre de l'époque.

93. Le dépassement a été compensé en partie par des dépenses inférieures aux crédits prévus au titre du désarmement et de la démobilisation des membres armés du fait que la stratégie et les plans nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'ont pas été mis en œuvre faute d'un accord de paix global.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

94. En ce qui concerne le financement de la MINUAD, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du reliquat du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, soit 51 086 900 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation d'un montant de 124 887 200 dollars au titre d'autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2010, se répartissant entre les intérêts créditeurs (13 046 900 dollars), les recettes diverses ou accessoires (6 282 900 dollars) et l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (105 557 400 dollars).